
347

DB27

Projet de ligne à 735 kV entre les postes
Micoua et du Saguenay

6211-09-072

Plan régional
de développement
du territoire public

Côte-Nord

Réalisation et rédaction : Direction régionale de la gestion du territoire public de la Côte-Nord

Direction : Conrad Drolet

Chargée de projet : Linda Tremblay

Équipe régionale : Linda Coulombe
Claire Gagné
Gilles Gaudreault
Daniel Harvey
Annie Johnson
Lucie Rousseau
Manon Savard

Collaboration spéciale : Lionel Beaudoin
Denis Beaulieu
Lyli Bérubé
Simon Bouchard
Sonia Burgess
Roberto Cormier
André Dion
Danny Dufour
Carl Gaudreault
Yvan Imbeault
Nicole Lévesque
Olivette Lévesque

Éric Maltais
Denise Martineau
Yves Morin
Clément Prince
Christiane Savard
Dominique Teufel
Manon Therrien
Diane Turbis

Michel Beaulieu
Jean-René Bibeau

Conception et soutien

à la réalisation : Direction générale de la gestion du territoire public

Coordination : Louise Pelletier

Collaboration spéciale : Manon Bergeron
Édouard Chrétien
France Dumais
Céline Guimont
Gilles Larochelle
Jean-François Larouche
Esther Blouin
Roger Lapalme

Conception graphique : Christiane Leclerc communication

Production : Direction des communications

Diffusion : Direction générale de la gestion du territoire public

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

ISBN : 2-550-43410-2

Code de diffusion : 2005-2001 cd

Avant-propos

Essentielle au développement du Québec, la mise en valeur du territoire public et de ses ressources doit se faire de façon harmonieuse et dans l'intérêt de la collectivité. C'est pourquoi le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a élaboré des outils de planification et des mécanismes de gestion qui favorisent une utilisation polyvalente, équilibrée et durable du territoire public au bénéfice de l'essor économique des régions.

Les plans régionaux de développement de la villégiature (PRDV), rendus publics en 1993, ont démontré la pertinence d'encadrer ce type d'utilisation du territoire. Cet exercice a également confirmé la nécessité d'un encadrement plus large afin de répondre à une demande d'utilisation de plus en plus diversifiée. Le MRNF a donc élargi son approche pour y intégrer l'ensemble des utilisations du territoire, les préoccupations des acteurs locaux et régionaux et les besoins de la population.

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) est le résultat de cette approche. Pour sa réalisation, le MRNF a entrepris une tournée d'information à travers le Québec afin de présenter le nouveau concept aux organismes concernés. Il a aussi créé, dans chacune des régions, une table de concertation afin de connaître les préoccupations et les besoins de ses partenaires régionaux et gouvernementaux et de les associer à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

Fort de cette concertation, le PRDTP sera désormais l'instrument privilégié pour favoriser la mise en valeur harmonieuse du territoire public en fonction des intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la région.

Table des matières

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 DÉFINITION, RÔLES ET ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC	
CHAPITRE 1 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC (PRDTP).....	5
1.1 Définition	5
1.2 Rôles du Plan régional de développement du territoire public.....	5
1.3 Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public	6
1.3.1 Constat territorial et problématique de développement	6
1.3.2 Enjeux et concept de développement.....	7
1.3.3 Scénario de développement et plan d'action	7
CHAPITRE 2 CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC	9
2.1 Section récréotourisme	9
2.1.1 Définition du récréotourisme	9
2.1.2 Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme	9
2.1.3 Documents de base pour la planification et la gestion du récréotourisme	10
2.1.4 Partenaires impliqués dans l'élaboration de la section récréotourisme	13
2.1.5 Documents régionaux qui ont servi à l'élaboration du Plan régional de développement du territoire public	13
PARTIE 2 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC DE LA CÔTE-NORD SECTION 1 – RÉCRÉOTOURISME	
INTRODUCTION	17
CHAPITRE 1 TERRITOIRE D'ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL.....	19
1.1 Territoire d'étude.....	19
1.2 Contexte régional	23
CHAPITRE 2 CONSTAT TERRITORIAL RÉCRÉOTOURISTIQUE	25
2.1 Situation actuelle	25
2.1.1 Volet hébergement.....	25
2.1.2 Volet activités récréatives de plein air	29
2.1.3 Volet activités récréatives culturelles.....	34
2.2 Potentiel de développement	35
2.2.1 Volet hébergement.....	35
2.2.2 Volet activités récréatives de plein air	36
2.2.3 Volet activités récréatives culturelles.....	37
2.3 Synthèse régionale du constat récréotouristique	37
2.3.1 Volet hébergement.....	38
2.3.2 Volet activités récréatives de plein air	38
2.3.3 Volet activités récréatives culturelles.....	38

CHAPITRE 3	ENJEUX D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC LIÉS AU RÉCRÉOTOURISME ET RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX.....	39
3.1	Enjeux récréotouristiques régionaux.....	39
3.1.1	Emplacements de villégiature privée.....	39
3.1.2	Hébergement commercial en forêt.....	40
3.1.3	Sentiers récréatifs et chemins en forêt.....	41
3.1.4	Paysages patrimoniaux.....	41
3.1.5	Sites littoraux et riverains.....	42
3.2	Enjeux sur les abris sommaires.....	42
3.3	Résultats attendus régionaux.....	42
CHAPITRE 4	CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT.....	47
4.1	Préservation du territoire public.....	47
4.2	Consolidation du territoire public.....	48
4.3	Développement du territoire public.....	48
CHAPITRE 5	SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT.....	51
5.1	Approche contrôlée.....	51
5.2	Approche modulée.....	52
5.3	Approche progressive.....	55
5.4	Approche spontanée.....	56
5.5	Particularités territoriales.....	56
5.6	Modalités d'aménagement particulières.....	59
5.7	Projets récréotouristiques majeurs.....	59
5.8	Attribution des droits fonciers.....	59
5.9	Plans de mise en valeur.....	60
5.10	Emplacements de villégiature privée.....	60
5.11	Répertoire hydrographique.....	60
CHAPITRE 6	PLAN D'ACTION DE LA SECTION RÉCRÉOTOURISME.....	91
6.1	Activités du plan d'action.....	91
SOMMAIRE	99
ANNEXE 1	: LISTE DES PARTENAIRES DE CONCERTATION DU PRDTP.....	107
ANNEXE 2	: LISTE DES PARTENAIRES DE CONSULTATION DU PRDTP.....	108
ANNEXE 3	: LA TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION RÉGIONALE.....	110
ANNEXE 4	: CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	112
LISTE DES ACRONYMES	118
LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS EN PLANIFICATION TERRITORIALE	119
BIBLIOGRAPHIE	123

Liste des cartes

Carte 1	Territoire d'étude	21
Carte 2	Constat récréotouristique – Volet : hébergement	27
Carte 3	Constat récréotouristique – Volet : Activités récréatives culturelles et de plein air....	31
Carte 4	Concept de développement récréotouristique	49
Carte 5	Scénario de développement récréotouristique	53
Carte 6	Particularité territoriale	57

Liste des graphiques

Graphique 1	Rôles du PRDTP.....	6
-------------	---------------------	---

Liste des tableaux

Tableau 1	Résultats attendus du produit et service emplacement de villégiature privée.....	43
Tableau 2	Résultats attendus du produit et service hébergement commercial en forêt.....	43
Tableau 3	Résultats attendus du produit et service sentiers récréatifs et chemins en forêt	44
Tableau 4	Résultats attendus du produit et service paysages patrimoniaux	45
Tableau 5	Résultats attendus du produit et service sites littoraux et riverains	46
Tableau 6	Répertoire hydrographique associé au développement de la villégiature privée dans la MRC de la Haute-Côte-Nord	61
Tableau 7	Répertoire hydrographique associé au développement de la villégiature privée dans la MRC de Manicouagan	72
Tableau 8	Répertoire hydrographique associé au développement de la villégiature privée pour la MRC de Sept-Rivières	81
Tableau 9	Répertoire hydrographique associé au développement de la villégiature privée dans la MRC de Minganie	88
Tableau 10	Répertoire hydrographique associé au développement de la villégiature privée dans la MRC de Caniapiscau	90
Tableau 11	Activités du produit et service emplacements de villégiature privée.....	92
Tableau 12	Activités du produit et service hébergement commercial en forêt	94
Tableau 13	Activités du produit et service sentiers récréatifs et chemins en forêt	96
Tableau 14	Activités du produit et service paysages patrimoniaux.....	97
Tableau 15	Activités du produit et service sites littoraux et riverains.....	98
Tableau 16	Résultats attendus du produit et service emplacements de villégiature privée ...	100
Tableau 17	Résultats attendus du produit et service hébergement commercial en forêt.....	100
Tableau 18	Résultats attendus du produit et service sentiers récréatifs et chemins en forêt	101
Tableau 19	Résultats attendus du produit et service paysages patrimoniaux	102
Tableau 20	Résultats attendus du produit et service sites littoraux et riverains	103

Introduction

Le PRDTP est élaboré pour chaque région administrative du Québec qui comprend des terres publiques sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Il se compose de deux grandes parties. La première porte exclusivement sur des notions générales communes à l'ensemble des régions du Québec. Elle comprend deux chapitres : le premier traite de la définition du plan et de ses rôles et décrit les étapes de son élaboration. Le second chapitre présente le contexte de réalisation du plan. Ce contexte inclut les orientations relatives à la planification et à la gestion du territoire public, de même que les partenaires impliqués dans l'élaboration du plan, selon la section abordée.

La seconde partie présente le PRDTP de la région administrative. Elle comprend les éléments suivants : le constat territorial et la problématique de développement, les grands enjeux de l'utilisation territoriale, le concept de développement, le scénario de développement et le plan d'action.

Le récréotourisme est le premier thème traité. D'autres thèmes pourront être étudiés par la suite, comme l'industrie et le commerce, l'utilité publique ou communautaire, les territoires particuliers d'intervention, la préservation et la protection.

Un bilan du plan d'action compris dans le PRDTP sera effectué à chaque année.

Partie 1

Définition, rôles et élaboration
d'un plan régional
de développement
du territoire public

Côte-Nord

CHAPITRE 1 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC (PRDTP)

1.1 Définition

Le PRDTP est un outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État dont l'objectif est le développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Il vise à déterminer, avec les partenaires régionaux, où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation concertée du territoire public.

Il possède les attributs suivants :

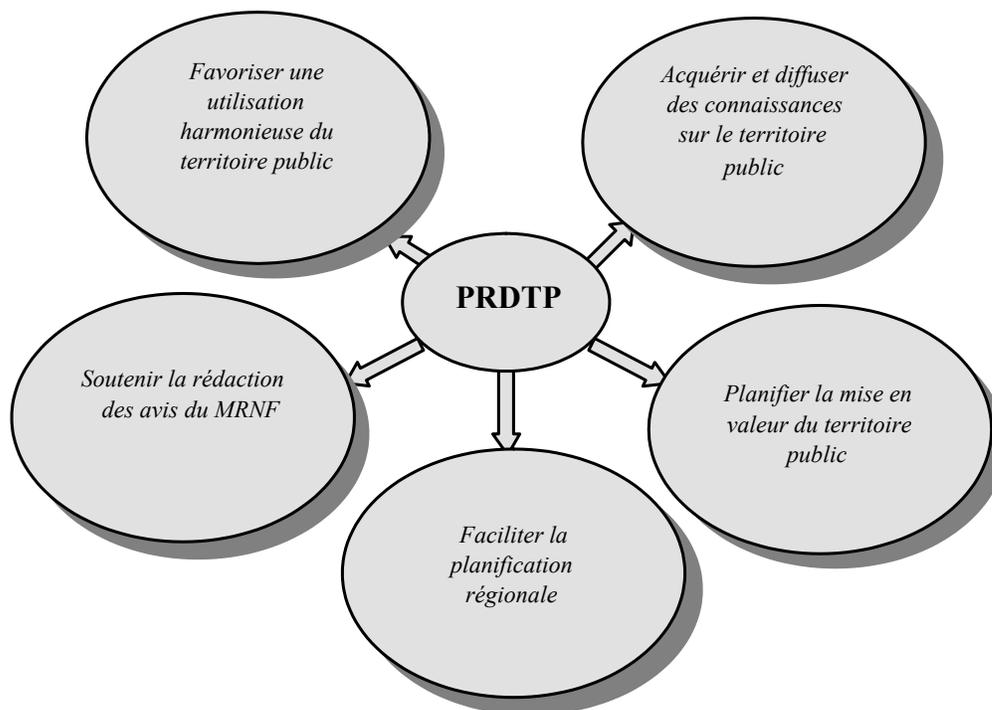
- ✓ **Progressif et modulaire** : il comporte plusieurs sections de planification et de développement du territoire, abordées selon les besoins et problématiques du milieu.
- ✓ **Évolutif** : il peut être modifié au fur et à mesure des besoins ou de l'émergence de nouvelles tendances.
- ✓ **Fiable** : son information est à jour.
- ✓ **Partagé** : il a fait l'objet de plusieurs consultations régionales auprès des organismes du milieu. De plus, il s'appuie sur un portrait territorial de la région qui traite de ses dimensions sociales, économiques et environnementales.
- ✓ **Concerté** : il associe les communautés régionales à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

1.2 Rôles du Plan régional de développement du territoire public

Les rôles du PRDTP sont multiples (voir graphique 1). Document essentiel à la mise en valeur du territoire public et à la planification de l'émission de droits fonciers, il favorise une utilisation harmonieuse du territoire et facilite les planifications régionales des partenaires du Ministère. Il constitue également un outil de connaissance, car son élaboration repose sur la collecte et l'analyse de multiples renseignements sur le territoire public.

Le PRDTP apporte en outre un soutien important à la production des avis du MRNF. Ces avis portent sur toutes les modifications liées aux territoires fauniques ou récréatifs, aux planifications forestières (plans généraux d'aménagement forestier, plans quinquennaux d'aménagement forestier et plans annuels d'interventions forestières), aux projets de promoteurs, aux parcs régionaux et à la planification des aires protégées et aux schémas d'aménagement et de développement des MRC.

GRAPHIQUE 1
RÔLES DU PRDTP



1.3 Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public

La réalisation du PRDTP s'effectue par étapes. Chacune est assujettie à un processus de concertation au cours duquel le MRNF consulte plusieurs partenaires. Ces étapes sont, dans l'ordre : l'établissement du constat territorial et de la problématique de développement, l'identification des grands enjeux et du concept de développement, l'élaboration du scénario de développement et du plan d'action.

1.3.1 *Constat territorial et problématique de développement*

Le constat territorial vise à établir un portrait du territoire en fonction du thème à l'étude. Il peut comprendre une description de certaines caractéristiques de la région, la répartition des activités et infrastructures, l'évolution des tendances observées, les particularités de certaines parties du territoire, etc. Le constat présente également une analyse des potentiels. Il permet ainsi une lecture commune du territoire et de ses problématiques de développement.

1.3.2 *Enjeux et concept de développement*

Cette étape vise à identifier les grands enjeux liés à l'utilisation du territoire public. Ces enjeux peuvent être d'ordre économique, environnemental, social, éducatif, culturel, administratif ou institutionnel. Leur identification permet ensuite l'élaboration du concept de développement qui rend compte des orientations choisies et propose des objectifs de développement.

1.3.3 *Scénario de développement et plan d'action*

Le scénario de développement précise, à partir du concept, les objectifs spécifiques et les règles de développement qui s'appliquent à un cadre territorial plus circonscrit. Il définit des types d'intervention pour différents secteurs du territoire qui présentent une problématique particulière et des caractéristiques homogènes. Il s'appuie sur un découpage effectué en fonction de la connaissance du territoire et de ses besoins inhérents.

Le plan d'action, quant à lui, présente les dispositions prises pour la mise en œuvre du PRDTP. Il identifie les étapes de cette mise en œuvre, les moyens retenus à cette fin et les priorités d'atteinte des objectifs. Le plan d'action contient également un échéancier et la liste des partenaires associés à sa mise en œuvre.

CHAPITRE 2 CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC

2.1 Section récréotourisme

2.1.1 *Définition du récréotourisme*¹

Le néologisme québécois *récréotourisme* englobe à la fois les secteurs du tourisme et du loisir. On qualifiera donc de *récréotouristique* un site ou une entreprise susceptibles d'attirer une clientèle touristique et qui favorise la pratique d'activités de loisir. Ces activités peuvent être d'ordre socioculturel, sportif, de plein air ou autre.

Dans le contexte du PRDTP, les activités de loisir s'exercent dans la région, mais en dehors du lieu de résidence. Elles comprennent donc les visites de musées et les activités sportives, par exemple, mais excluent la lecture ou la philatélie. Ces activités récréatives ne diffèrent du tourisme que par leur clientèle, qui est résidente ou excursionniste. Le récréotourisme, quant à lui, regroupe à la fois le loisir local, sans déplacement géographique important, le loisir d'excursion, hors de la localité mais sans hébergement, le tourisme d'agrément ou de vacances et le tourisme lié à des activités professionnelles².

2.1.2 *Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme*

La réalisation du PRDTP s'inscrit dans la mission du MRNF qui consiste à « *favoriser l'acquisition de connaissances, la mise en valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et minérales, dans une perspective de développement durable, au bénéfice de la population* ». Les lois, les règlements, les politiques et les programmes du MRNF guident la formulation des orientations et des objectifs du PRDTP, de même que des priorités d'intervention qui en découlent. Par ailleurs, le plan s'appuie sur les caractéristiques particulières du territoire public de chaque région, sur les outils de planification des partenaires gouvernementaux et régionaux ainsi que sur les résultats de ses propres activités de concertation et de consultation.

Les orientations du Plan stratégique du MRNF influencent également l'élaboration du PRDTP. Ces orientations sont les suivantes : favoriser la connaissance du territoire et des ressources et contribuer au développement de leur potentiel économique; faciliter une utilisation polyvalente de ce territoire et de ces ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise; contribuer au respect de l'environnement et offrir des services de qualité aux citoyens.

¹ Denys Lessard, Tourisme Québec.

² Pierre Bellerose, *Le libre-échange et le champ récréotouristique*, CET, juin 1988, p. 25.

2.1.3 Documents de base pour la planification et la gestion du récréotourisme

Pour l'élaboration du PRDTP – Section récréotourisme, le MRNF a eu recours à divers documents qui encadrent la planification et le développement des activités récréatives sur le territoire public. Ces documents énoncent des orientations, des principes ou des normes de gestion des terres publiques, particulièrement en matière d'hébergement.

Ces documents sont les suivants :

- ✓ Le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Ce guide a été élaboré à partir de l'Approche gouvernementale de développement de la villégiature sur les terres publiques du Québec. Il s'applique particulièrement au développement de la villégiature.
- ✓ L'Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public entre le ministère des Ressources naturelles (MRN) et la Société de la faune et des parcs du Québec, ratifiée en février 2001. Cette entente a été revue afin d'y inclure les nouvelles réalités découlant de l'expérience des plans régionaux de développement de la villégiature.
- ✓ La Loi sur les terres du domaine de l'État et le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État. Cette loi et ce règlement encadrent l'émission de droits fonciers et les modalités de camping temporaire sur le territoire public.
- ✓ Les orientations sur les abris sommaires.

2.1.3.1 Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public

Afin d'appuyer le développement de la villégiature sur des règles minimales communes aux régions, le MRNF a élaboré en 1994 le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Ce guide vise à encadrer le développement de la villégiature dans les cas de location ou de cession de terres à cette fin par le MRNF. Les partenaires gouvernementaux et régionaux ont participé à l'élaboration de ce document.

L'orientation à la base de la planification du développement de la villégiature sur le territoire public est la suivante : « **Accroître la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives par le développement de la villégiature suivant une démarche d'harmonisation et d'intégration des divers modes d'utilisation du territoire** ». À cette fin, le MRNF retient les objectifs de développement suivants :

- ✓ Planifier un développement de la villégiature qui n'entraîne aucune nuisance.
- ✓ Optimiser l'utilisation du potentiel récréatif tout en réduisant au minimum l'impact des projets de développement sur le milieu.

-
- ✓ Réserver des terres pour l'accès du public aux rives des lacs et des cours d'eau.
 - ✓ Diversifier les types de villégiature ainsi que les densités d'occupation et favoriser l'intégration de cette diversité dans les projets de développement.
 - ✓ Éviter les conflits entre la villégiature et les autres utilisations des terres, notamment celles de nature récréative.
 - ✓ Privilégier la consolidation dans des sites.
 - ✓ Favoriser la diversité et la qualité de la pratique des activités liées à la villégiature.

2.1.3.2 Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public MRN–Société de la faune et des parcs du Québec

L'entente intervenue en février 2001 entre le MRN et la Société de la faune et des parcs du Québec fixe certaines balises au développement de tout type d'hébergement en milieu riverain. Cette entente porte sur la villégiature privée, l'hébergement commercial ou communautaire et le camping sur l'ensemble du territoire public.

Les principales orientations de cette entente retenues dans l'élaboration du PRDTP sont les suivantes :

- ✓ Assurer une harmonisation entre le développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, le maintien de la biodiversité et la mise en valeur de la faune et de son habitat, selon une approche de gestion intégrée des ressources.
- ✓ Considérer les différents besoins liés à l'utilisation du territoire public, qu'ils soient d'ordre économique, social, environnemental, récréotouristique ou faunique.
- ✓ Favoriser la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives et socioéconomiques, tout en tenant compte de l'intensification de l'utilisation du territoire, de la diversité de la demande et de la rareté des espaces disponibles.
- ✓ Assurer la cohabitation harmonieuse et un partage équitable du potentiel faunique entre les villégiateurs, les pêcheurs excursionnistes et la clientèle des établissements de l'hébergement commercial et communautaire.
- ✓ Confier le développement de la villégiature dans les parcs, les réserves fauniques et les pourvoies avec droits exclusifs aux gestionnaires de ces territoires, lesquels verront à appliquer, dans leurs plans de gestion, les principes de conservation de cette entente.

2.1.3.3 Occupation temporaire sur le territoire public (camping temporaire ou de séjour)

Le MRNF a modifié le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État découlant de la Loi sur les terres du domaine de l'État afin d'ajouter des dispositions sur le camping temporaire ou le séjour³. Actuellement, les clauses qui se rapportent au séjour stipulent qu'il est possible d'occuper dans une même année une terre publique à des fins de camping pour une période maximale de sept mois.

Dans le contexte de l'élaboration du PRDTP, il est possible de déterminer des zones de séjour auxquelles seraient associées des conditions de pratique qui permettent un contrôle du territoire. Ces zones sont déterminées en concertation avec les partenaires de la Table régionale. Le MRNF peut ensuite confier la gestion du camping à un partenaire, soit par une entente de délégation prévue aux articles 13.3 et suivants de la Loi sur les terres du domaine de l'État, soit par un programme de délégation de gestion, en vertu des articles 17.13 et suivants de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Notons par ailleurs qu'à l'intérieur du territoire structuré d'une zone d'exploitation contrôlée (zec), la gestion du camping relève du MRNF (Faune Québec) qui peut éventuellement la déléguer à l'organisme gestionnaire de la zec. Lorsqu'elle désire tarifier l'activité, la zec doit produire un Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) dans lequel le mode de gestion de cette occupation sera défini.

2.1.3.4 Abri sommaire sur le territoire public

En août 2001, le MRNF procédait à une consultation régionale sur les abris sommaires dans le contexte de l'élaboration des PRDTP. Cette consultation avait pour but de définir les besoins à l'égard de l'hébergement en abri sommaire et de clarifier les règles d'octroi des baux. Les ministères, les organismes publics, le milieu municipal et les principaux utilisateurs du territoire public ont été invités à répondre à un questionnaire et à prendre position sur les orientations proposées par le MRNF.

Après l'analyse de l'ensemble des commentaires régionaux reçus, le MRNF entreprenait en juin 2002, une consultation auprès des ministères et organismes publics centraux concernés par les questions touchant à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources. Le Ministère a également consulté les représentants du milieu municipal, des grandes fédérations d'utilisateurs du territoire public et de l'industrie faunique.

L'objectif premier visé par ces consultations est de s'assurer que les nouvelles orientations permettront aux milieux régionaux de se prononcer sur les abris sommaires en fonction de leurs besoins respectifs. La participation des partenaires régionaux à la prise de décision quant à l'utilisation du territoire public à des fins d'abri sommaire, permettra ainsi un plus grand respect des besoins et une meilleure mise en valeur du territoire et de ses ressources.

³ Il est à noter que ces dispositions ne concernent pas les campings aménagés avec des infrastructures permanentes pour lesquels la Loi prévoit d'autres dispositions.

En janvier 2004, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a approuvé les nouvelles orientations sur les abris sommaires. Ces orientations concernent d'une part, l'émission des nouveaux baux et, d'autre part, les règles relatives aux baux d'abri sommaire existants. Le PRDTP constitue l'outil privilégié pour la mise en œuvre des orientations sur les abris sommaires.

2.1.4 *Partenaires impliqués dans l'élaboration de la section récréotourisme*

Le MRNF a associé un certain nombre de partenaires à sa démarche d'élaboration du PRDTP en mettant sur pied une Table régionale de concertation. Les membres de cette table représentent des organismes qui ont tous légalement un mandat de planification sectorielle lié à la gestion et au développement des terres du domaine de l'État (par exemple, un schéma d'aménagement et de développement ou des aires protégées), à la gestion des ressources fauniques ou forestières ou à la protection des biens culturels. Tous ces partenaires participent activement à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public. Les représentants de la Table régionale de concertation sont ceux des municipalités régionales de comté (MRC), du MRNF (Forêt Québec, Faune Québec, Secteur du territoire), du ministère de la Culture et des Communications et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

2.1.5 *Documents régionaux qui ont servi à l'élaboration du Plan régional de développement du territoire public*

Divers outils de planification régionaux ont également servi à l'élaboration du PRDTP. Il s'agit des schémas d'aménagement et de développement élaborés par les MRC, du plan stratégique effectué par le conseil régional de développement (CRD) de chacune des régions [maintenant la Conférence régionale des élus (CRÉ)], des plans de développement d'activités récréatives (PDAR) que les zecs peuvent élaborer, du plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) sous la responsabilité de Faune Québec, des plans de développement du tourisme réalisés par les associations touristiques régionales (ATR) ainsi que des plans généraux et quinquennaux d'aménagement forestiers réalisés par les industriels forestiers. Lors des travaux d'élaboration du PRDTP, le MRNF prend en considération les positions véhiculées dans ces documents.

Partie 2

Plan régional de développement du territoire public

Côte-Nord Section 1 – Récréotourisme

Introduction

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) de la Côte-Nord – Section récrétourisme a été approuvé par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Le PRDTP entre en vigueur à son approbation. La partie 1 est un élément intégré au présent PRDTP.

La section récrétourisme du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) de la Côte-Nord remplace le Plan régional de développement de la villégiature (PRDV) élaboré dans les années 1990. Ce dernier organise le développement de la villégiature sur les terres publiques, alors que le PRDTP planifie le développement des cinq produits et services suivants : emplacements de villégiature privée, hébergement commercial en forêt, sentiers récréatifs et chemins en forêt, paysages patrimoniaux et sites littoraux et riverains.

Cette section a été réalisée avec les partenaires de la Table régionale de concertation (voir annexe 1). Elle a été élaborée dans l'optique du développement durable qui vise à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine⁴. Ainsi le développement des cinq produits et services du PRDTP a été abordé dans un souci d'harmonisation et d'équilibre entre les composantes environnementale, sociale et économique du développement durable. Dans ce contexte, les actions de mise en œuvre respecteront les trois principes suivants :

- ✓ Le maintien de la biodiversité (dimension environnementale).
- ✓ La création et le maintien du nombre d'entreprises et d'emplois (dimension économique).
- ✓ L'accès pour tous au territoire public (dimension sociale).

La réalisation du PRDTP s'inscrit également dans une approche de gestion par résultats. Ainsi, les cinq produits et services s'accompagnent de résultats attendus mesurables et assujettis à un exercice d'évaluation à la suite de leur mise en œuvre.

Ce document présente un bref portrait du territoire d'étude de même que le contexte touristique régional dans lequel se positionne la région Côte-Nord. Le chapitre 2 dresse la situation actuelle de l'activité récrétouristique régionale ainsi que les potentiels de mise en valeur du territoire public. Le chapitre 3 introduit la notion de gestion par résultats et présente les enjeux et les résultats attendus retenus par les partenaires de la Table régionale de concertation; c'est à cette étape que les produits et services ont été déterminés. Les chapitres 4 et 5 concernent le concept et le scénario de développement qui encadrent la mise en œuvre des cinq produits et services retenus. Enfin, le chapitre 6 présente le plan d'action quinquennal.

⁴ Agora 21, *Dictionnaire*, [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.agora21.org/bibliotheque.html>.

CHAPITRE 1 TERRITOIRE D'ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL

1.1 Territoire d'étude

La région de la Côte-Nord a une superficie de 351 523 kilomètres carrés⁵, ce qui représente le cinquième de la superficie totale du Québec. Constituée à plus de 99 % de terres publiques, elle est la deuxième plus grande région québécoise après le Nord-du-Québec. Elle est délimitée à l'ouest par les régions de la Capitale-Nationale, du Saguenay—Lac-Saint-Jean et du Nord-du-Québec. Au nord, elle est limitrophe de la région du Nord-du-Québec et du Labrador. Au sud, sa limite est déterminée par une ligne tracée à partir de Tadoussac traversant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent en son centre pour passer au sud de l'île d'Anticosti et ensuite remonter jusqu'à l'est de Blanc-Sablon. À l'est, la région s'étend jusqu'à la frontière Québec—Terre-Neuve-et-Labrador.

La route nationale 138 longe d'ouest en est le littoral de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Cette route prend fin à Natashquan. Les déplacements à l'est de cette municipalité s'effectuent par desserte maritime et aérienne ou, en saison hivernale, par le sentier de motoneige communément appelé la route blanche. À la route nationale 138 se raccordent les routes nationales 172, allant de Tadoussac à Saguenay, et 389, reliant Baie-Comeau au Labrador en passant par Fermont. Cette dernière joue un rôle important dans le développement récréotouristique régional en donnant accès à de nombreux lacs, rivières, territoires de chasse et paysages exceptionnels, en plus du marché récréatif nordique.

La région est dotée d'un réseau d'aéroports fédéraux, nationaux et régionaux, dont neuf aéroports principaux et trois aéroports secondaires. Ce réseau est utilisé pour le transport des personnes et des marchandises. Dans ce dernier cas, il assure l'approvisionnement des communautés isolées, non accessibles par voie routière.

La Côte-Nord est desservie par un réseau ferroviaire principalement lié à l'exploitation des ressources minérales. Les voies ferrées de Quebec North Shore and Labrador Railway, entre Sept-Îles et Schefferville, de Chemin de fer Cartier, entre Port-Cartier et Fermont, et de Chemin de fer de la rivière Romaine, entre Havre-Saint-Pierre et le lac Allard, font partie de ce réseau. À ces voies ferrées s'ajoute un traversier-rail destiné au transport des marchandises dont le bois en grume. Il relie Baie-Comeau à Matane, ce qui permet d'accéder au réseau national. La voie ferrée de Quebec North Shore and Labrador Railway offre aussi le service de transport des personnes.

⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Approximation des superficies du territoire québécois : version révisée*, Direction générale de l'information géographique, 2002, p. 3.

La région est accessible par la desserte maritime du ministère des Transports du Québec (MTQ) ainsi que par les liens interrives de la Société des traversiers du Québec et d'entreprises privées. La desserte maritime du MTQ assure l'approvisionnement des communautés non reliées par voie routière. Elle est également utilisée, comme les liens interrives, pour le transport des résidents et des touristes. De plus, la région possède un lien maritime interprovincial Québec—Terre-Neuve-et-Labrador (Blanc-Sablon—Sainte-Barbe). Ce lien est sous la responsabilité du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

L'arrière-pays des MRC de La Haute-Côte-Nord, de Manicouagan et de Sept-Rivières de même que l'île d'Anticosti sont pénétrés par un réseau structuré de chemins en forêt. Ce réseau est utilisé, notamment, pour la pratique de la chasse et de la pêche.

La région nord-côtière compte 28 municipalités⁶ intégrées dans cinq municipalités régionales de comté. À celles-ci s'ajoutent cinq municipalités incluses dans un territoire équivalent à une MRC. Le territoire municipalisé représente moins de 8,3 % de la superficie régionale. Neuf réserves et un établissement indiens innus ainsi qu'une terre de catégorie IN naskapie sont présents sur le territoire (voir carte 1). Cette dernière fait partie des terres de catégorie III issues des conventions du Nord qui couvrent près de 12 % du territoire.

En 2002, la population nord-côtière s'élevait à 99 693 habitants⁷. Celle-ci se distingue par la présence d'une communauté anglophone qui représente près de 85 % de la population de la Basse-Côte-Nord. À ceci s'ajoutent plus de 9 000 résidents des communautés autochtones innues et naskapie⁸.

Des négociations territoriales globales sont actuellement en cours entre les gouvernements du Québec et du Canada et les Conseils tribaux de Mamuitun mak Nutashkuan et de Mamit Innuat. Dans le contexte de ces négociations, les Premières Nations de Mamuitun et la Première Nation de Nutashkuan ont convenu avec les gouvernements du Québec et du Canada d'une entente de principe d'ordre général qui servira de base à la négociation d'un traité. L'objectif des négociations est notamment de convenir d'un régime territorial particulier sur un territoire appelé Nitassinan comprenant des terres en pleine propriété (Innu Assi), un parc innu ainsi que des sites patrimoniaux pour lesquels des modalités de gestion, de protection et d'utilisation seront établies entre les Innus et le gouvernement du Québec.

De plus, il est reconnu dans l'entente de principe d'ordre général que les Innus ont un droit de participation réelle à la gestion du territoire, des ressources naturelles et de l'environnement sur le Nitassinan. L'implication des Innus à l'élaboration du PRDTP s'inscrit dans le contexte de ce droit de participation réelle.

⁶ La notion de territoire municipalisé exclut celle de territoire non organisé (TNO).

⁷ Institut de la statistique du Québec, *Population selon le groupe d'âge*, [en ligne] 2003, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil09/societe/demographie/demo_gen/pop_age09.htm.

⁸ Secrétariat aux Affaires autochtones du Québec, *La population autochtone au Québec*, [en ligne] 2002, adresse URL : <http://www.cex.gouv.qc.ca/d/html/d1017008.html>.

**CARTE 1
TERRITOIRE D'ÉTUDE**

1.2 Contexte régional

L'industrie touristique québécoise est en pleine croissance. La dernière décennie s'est caractérisée par la consolidation de l'offre de produits et services et l'internationalisation des clientèles. Le séjour urbain, le séjour de villégiature et le tourisme d'affaires et de congrès sont les secteurs qui ont bénéficié des investissements les plus importants⁹.

Afin de répondre à la demande touristique, huit produits prioritaires ont été déterminés pour l'ensemble du Québec¹⁰. Cette approche permet de coordonner les actions et d'améliorer le rendement des investissements promotionnels à l'échelle nationale. Les produits retenus reflètent les nouvelles tendances de l'activité récréotouristique et représentent des éléments essentiels à considérer dans les choix d'orientations et d'objectifs à atteindre dans ce domaine d'activité. Ces produits sont :

- ✓ **Le séjour urbain** : visite des principaux attraits d'une grande ville.
- ✓ **Le circuit** : découverte des communautés et de leurs environnements naturel et culturel.
- ✓ **Le séjour de villégiature** : séjour dans des milieux naturels de qualité de même que dans des stations facilement accessibles et dotées d'une large gamme d'activités.
- ✓ **Le ski alpin** : séjour dans une station qui conjugue hébergement et activités extérieures et intérieures.
- ✓ **La chasse et la pêche** : séjour consacré presque exclusivement à la pratique de ces activités.
- ✓ **La motoneige** : circuits au trajet assez long et nécessitant quelques nuitées en hébergement commercial.
- ✓ **L'aventure-plein air** : voyage axé sur la pratique d'activités de plein air et sur l'immersion en milieu naturel.
- ✓ **Le voyage de congrès et d'affaires** : activité répondant à des motivations d'ordre professionnel.

Reconnue par le milieu touristique régional pour son potentiel écotouristique et faunique, la Côte-Nord s'affirme comme une destination à découvrir au Québec. Identifiée comme une jeune région touristique, elle possède des atouts majeurs pour développer des produits vedettes telles l'aventure-plein air, la motoneige et les activités de chasse et de pêche. Dans ce contexte, le milieu régional a ciblé les cinq produits d'appel touristiques suivants¹¹ : l'observation et l'interprétation du milieu marin; les activités culturelles et l'apport autochtone; l'aventure et l'écotourisme; la chasse et la pêche; les activités hivernales.

⁹ Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005 : Performance de la destination*, [s. l.], 2000, p. 21.

¹⁰ *Ibid.*, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, [s. l.], 2000, p. 29 et 30.

¹¹ Association touristique régionale Duplessis et Association touristique régionale Manicouagan, *Plan de communication et plan média*, [s. l.], 2001, p. 4.

CHAPITRE 2 CONSTAT TERRITORIAL RÉCRÉOTOURISTIQUE

Le constat présente la situation actuelle de l'activité récréotouristique exercée sur le territoire public en tenant compte de celle pratiquée sur le territoire privé. Il établit également les potentiels de mise en valeur du territoire public relatifs au développement d'activités récréatives. Le constat résulte d'une cueillette de données effectuée sur la base des zones homogènes inspirées des provinces naturelles du cadre écologique de référence du Québec.

2.1 Situation actuelle

Cette partie est élaborée en trois volets : hébergement, activités de plein air et activités culturelles. Elle établit l'état de situation sur lequel s'appuient les enjeux, les résultats attendus, le concept et le scénario de développement de la section récréotourisme du PRDTP. Cet état de situation concerne les terres publiques et privées en raison de l'importance des activités récréatives commerciales pratiquées sur ces dernières. Les données sur le territoire privé ne sont toutefois pas exhaustives puisque le but est d'établir un aperçu général de la situation.

2.1.1 *Volet hébergement*

Le volet hébergement dresse un portrait de la villégiature privée et des équipements d'hébergement commerciaux et communautaires. Les droits fonciers et fauniques consentis sur le territoire public relatifs à l'hébergement sont illustrés sur la carte Constat récréotouristique – Volet : hébergement (voir carte 2).

2.1.1.1 *Villégiature privée*

La villégiature privée joue un rôle important dans la pratique d'activités récréatives de la population nord-côtière. Deux types de baux coexistent sur le territoire public : le bail de villégiature associé à un emplacement de 4 000 mètres carrés (chalet) et le bail d'abri sommaire associé à un emplacement de 100 mètres carrés. Les abris sommaires se concentrent surtout dans l'arrière-pays, alors que les chalets occupent l'ensemble du territoire. Les chalets dont l'évaluation foncière est élevée sont situés, d'une part, en bordure du littoral et, d'autre part, dans les environs des secteurs urbains.

La présence du Saint-Laurent et de nombreux lacs et rivières ainsi que la popularité des activités de chasse et de pêche contribuent au développement de la villégiature. Avec plus de 6 400 baux, la Côte-Nord regroupe environ 17 % des baux du territoire public québécois. Ces baux sont inégalement distribués dans la région puisque les deux tiers se concentrent à l'extrémité sud-ouest sur environ 15 % du territoire. Cette concentration s'explique, notamment, par la présence d'un réseau développé de chemins en forêt et de la proximité de la région de Québec. Quant à l'autre tiers, il est réparti de façon diffuse sur le reste du territoire.

Quant aux emplacements de villégiature sur les terres privées, ils se chiffrent à environ 986 et se situent principalement le long du littoral.

2.1.1.2 Hébergement commercial

La notion d'hébergement commercial englobe les hôtels, les motels, les gîtes, les chalets de location, les campings ainsi que l'hébergement dans les zecs, les réserves fauniques et les pourvoiries avec et sans droits exclusifs.

Les hôtels, motels, gîtes et chalets de location sont davantage implantés sur le territoire privé, en bordure du littoral. Ces types d'hébergement offrent près de 2 400 unités¹² et se concentrent dans une proportion de 59 % dans la partie sud-ouest de la région, entre Sacré-Cœur et Baie-Comeau. Cette proportion augmente à 83 % en ajoutant le territoire à l'est de Baie-Comeau jusqu'à Sept-Îles. Ces types d'hébergement accueillent une clientèle touristique et corporative sur l'ensemble du territoire nord-côtier.

Les terrains de camping sont, eux aussi, presque tous situés sur le littoral. Le territoire compris entre Sacré-Cœur et Forestville regroupe 36 % des emplacements. Ce pourcentage augmente à 60 % en englobant le territoire compris entre Forestville et Baie-Comeau. Il atteint 86 % en poursuivant jusqu'à Sept-Îles.

Quant à l'hébergement commercial lié au prélèvement faunique, dans les zecs, les réserves fauniques et les pourvoiries avec et sans droits exclusifs, il représente une part importante de l'offre de la région. Les zecs (27 chalets), la réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles (15 chalets), les pourvoiries avec droits exclusifs (398 chalets) et les pourvoiries sans droits exclusifs (140 chalets) sont surtout situées dans l'arrière-pays, avec une concentration dans la partie sud-ouest de la région. L'île d'Anticosti regroupe néanmoins 14,6 % des chalets situés dans les pourvoiries avec droits exclusifs.

2.1.1.3 Hébergement communautaire

L'hébergement communautaire est un type de logement dont les services sont offerts gratuitement ou à un prix équivalent aux frais d'exploitation et d'entretien. Deux centres d'hébergement communautaire sont répertoriés dans la région, soit la base de plein air Les Goélands inc., à Port-Cartier, et le camp des jeunes du Lac-Rapides, à Sept-Îles.

¹² Association touristique régionale Duplessis, *Guide touristique officiel 2003-2004 (Duplessis)*, [s. l.], 2003.
Association touristique régionale Manicouagan, *Guide touristique officiel 2003-2004 (Manicouagan)*, [s. l.], 2003.

CARTE 2
CONSTAT RÉCRÉOTOURISTIQUE – VOLET : HÉBERGEMENT

2.1.2 Volet activités récréatives de plein air

La région de la Côte-Nord est réputée pour ses activités de chasse, de pêche, de plein air et d'observation des mammifères marins. Les zecs, les pourvoiries, les parcs nationaux, régionaux et municipaux, la réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles et les rivières à saumon structurent les activités récréatives. L'état de situation du volet activités récréatives de plein air est présenté sous l'angle des cinq groupes d'activités suivants : observation et interprétation du milieu marin; parcours et sentiers; chasse et pêche; parcs et réserves; équipements majeurs. L'offre d'activités récréatives du territoire nord-côtier est illustrée sur la carte Constat récréotouristique – Volet : activités culturelles, récréatives et de plein air (voir carte 3).

2.1.2.1 Observation et interprétation du milieu marin

La région se distingue par un littoral de plus de 2 200 kilomètres entre Tadoussac et Blanc-Sablon. Ce milieu très recherché par la clientèle touristique offre de nombreuses activités d'observation en mer dont les plus connues sont les excursions reliées aux mammifères marins. L'industrie touristique s'est d'ailleurs développée en ce sens au cours des dix dernières années en se dotant de l'équipement et de l'infrastructure nécessaires aux centres d'interprétation, aux croisières d'observation, aux excursions en kayak de mer et au circuit de la route des baleines.

Outil promotionnel pour mettre en valeur le milieu marin, le circuit de *la route des baleines* s'étend le long du littoral entre Tadoussac et Natashquan. L'activité d'observation et d'interprétation du milieu marin se concentre toutefois dans la zone côtière la plus fréquentée du Saint-Laurent, de Tadoussac aux Escoumins. En 2001, avec 35 des 42 bateliers¹³ en exploitation sur la Côte-Nord, ce secteur constituait le principal pôle en ce domaine, la MRC de Minganie formant un pôle secondaire.

Les centres d'interprétation du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et de la station de recherche des îles de Mingan jouent aussi un rôle structurant dans la mise en valeur des activités d'observation du milieu marin.

D'autre part, le **kayak de mer**, qui permet un contact étroit avec les milieux naturels, est en plein essor dans la région depuis une dizaine d'années. Pour ses adeptes, le fjord du Saguenay et les îles maritimes, tels les archipels de Ragueneau, des Sept Îles et de Mingan, constituent des haltes privilégiées pour l'observation des mammifères et des oiseaux marins. Une dizaine d'entreprises, dont la moitié est en activité dans le secteur de Tadoussac, se partagent ce marché.

¹³ Commission des Transports, *Système de gestion des opérations: Liste des permis maritimes par région*, 15 octobre 2001.

2.1.2.2 Parcours et sentiers

Les réseaux de sentiers de randonnée pédestre, de vélo, de motoquad, de ski de fond, de motoneige ainsi que les parcours de canot et de kayak sont actuellement en développement.

Plusieurs **sentiers pédestres** sont situés à proximité des milieux urbanisés. Au total, plus de 200 kilomètres de sentiers sillonnent le territoire public.

Le réseau de **pistes cyclables** est présentement en développement. Les portions les mieux structurées sont situées dans les agglomérations de Baie-Comeau et de Sept-Îles. Le tronçon cyclable, qui relie Sacré-Cœur à Tadoussac, fait partie du réseau national de la Route verte.

Les rivières sont renommées auprès des amateurs de **canoé-kayak** pour leur caractère naturel. Plus de 3 852 kilomètres de parcours en lacs et rivières sont répertoriés sur le territoire¹⁴. À ces parcours s'ajoutent les réservoirs hydroélectriques de même que l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent où se pratique le kayak de mer.

Sur la Côte-Nord, la **motoquad** est utilisée comme véhicule utilitaire. Il existe un seul club d'usagers dans toute la région. La grande étendue du territoire public auquel les utilisateurs ont librement accès ainsi que le haut niveau d'enneigement expliquent en partie cette situation.

La région est renommée auprès des amateurs de **motoneige**. La neige abondante, la saison prolongée, la beauté des paysages, l'étendue et la qualité du réseau de sentiers de motoneige sont des atouts qui favorisent la pratique de cette activité. Bien structuré, le réseau totalise près de 1 200 kilomètres de sentiers sur le territoire public. Il inclut les sentiers locaux, le sentier Trans-Québec-3 et le sentier de la route blanche reliant Natashquan à Blanc-Sablon. Ces sentiers sillonnent l'arrière-pays et le littoral. Le sentier de la route blanche, géré par le MTQ, joue un double rôle : en plus d'être destiné aux activités récréatives, il est la seule voie de pénétration terrestre saisonnière qui relie le territoire de la Basse-Côte-Nord au reste du Québec.

Quant au réseau de sentiers de **ski de fond**, il est bien structuré et les six centres de ski de fond situés à proximité des principales agglomérations comblent les besoins des résidents.

¹⁴ Fédération québécoise du canot et du kayak, *Carte générale des parcours canotables du Québec*, [s. l.], 1999.

CARTE 3
CONSTAT RÉCRÉOTOURISTIQUE –
VOLET : ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES CULTURELLES ET DE PLEIN AIR

2.1.2.3 Chasse et pêche

L'activité de chasse et de pêche est un moteur économique pour plusieurs localités de la région. Elle se présente sous la forme de cueillette de mollusques, de pêche au saumon et autres espèces de même que la chasse à la sauvagine, au petit gibier et au gros gibier tels le caribou, l'orignal, l'ours et le cerf de Virginie. La pratique de ces activités s'exerce, d'une part, par la clientèle des pourvoiries avec et sans droits exclusifs, des zecs de chasse et pêche, des zecs de pêche au saumon et de la réserve faunique et, d'autre part, par les propriétaires de chalets privés.

La Côte-Nord se démarque par une ressource faunique abondante et diversifiée. Cela a favorisé le développement d'une réserve faunique, 12 zecs dont 5 zecs de pêche au saumon, 35 pourvoiries sans droits exclusifs et 55 pourvoiries avec droits exclusifs, dont 17 sur des rivières à saumon¹⁵. Selon Tourisme Québec, certaines de ces pourvoiries se distinguent par leur offre de calibre international. C'est le cas notamment des pourvoiries qui offrent la chasse au caribou au nord de la région et la chasse au cerf de Virginie sur l'île d'Anticosti.

La région regroupe à elle seule 75 des 115 rivières à saumon du Québec. Les deux tiers d'entre elles sont gérées par les zecs, la réserve faunique de Port-Cartier—Sept-Îles et les pourvoiries.

L'île d'Anticosti est constituée d'habitats fauniques dont font partie les aires de confinement du cerf de Virginie. Plus de 91 % de sa superficie est administrée par des pourvoyeurs avec droits exclusifs. Leur chiffre d'affaires annuel s'élève à près de 12 millions de dollars¹⁶.

2.1.2.4 Réserves et parcs nationaux

La Côte-Nord comprend quatre parcs nationaux : la réserve de parc national du Canada de l'Archipel—de—Mingan, le parc national d'Anticosti, le parc national du Saguenay et le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent.

À ceci s'ajoutent la réserve faunique de Port-Cartier—Sept-Îles, le parc nature de Pointe-aux-Outardes ainsi que le centre Boréal du Saint-Laurent situé en partie à Baie-Comeau et à Franquelin.

Le territoire nord-côtier regroupe la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie et les 11 réserves de biodiversité projetées suivantes : basses collines du lac Guernesé, buttes du lac aux Sauterelles, collines de Brador, côte d'Harrington Harbour, île René-Levasseur, lac Bright Sand, lac Gensart, lac Pasteur, massif des lacs Belmont et Magpie, monts Groulx et vallée de la rivière Natashquan.

¹⁵ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Côte-Nord*, Sept-Îles, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, 2001, p. 11 et 13.

¹⁶ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Côte-Nord*, Sept-Îles, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, 2001, p. 22.

2.1.2.5 Équipements récréatifs majeurs

Les équipements récréatifs d'importance sont à proximité des principales agglomérations urbaines le long de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Il s'agit des centres de ski alpin situés dans les environs de Baie-Comeau et de Sept-Îles, des terrains de golf répartis entre Tadoussac et Sept-Îles et des marinas implantées dans la partie sud-ouest de la région de même qu'à Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre.

2.1.3 Volet activités récréatives culturelles

L'occupation millénaire du territoire de la Côte-Nord par divers groupes culturels, la fréquentation du territoire par les pêcheurs européens avant l'arrivée de Jacques Cartier et la cohabitation des communautés francophone, anglophone et autochtone ont doté la région de nombreux attraits récréotouristiques ethnoculturels.

L'occupation du territoire nord-côtier remonte à 6 500 av. J.-C., comme en témoignent les traces découvertes dans les secteurs de Vieux-Fort, de Blanc-Sablon et des Bergeronnes. Zone de contacts interculturels, la région est propice à la pratique de l'archéologie. Des 8 000 sites archéologiques répertoriés au Québec, plus de 1 100 se répartissent sur l'ensemble de la Côte-Nord. De ce nombre, plus de 800 datent de la période préhistorique. La mise en valeur de ces richesses archéologiques en est toutefois à ses débuts et le Centre Archéo-Topo des Bergeronnes joue un rôle de chef de file dans ce domaine. Quant à la Basse-Côte-Nord, les intervenants socio-économiques ont amorcé une démarche de mise en valeur de ses vestiges archéologiques qui s'inscrit, notamment, dans le Plan stratégique pour le développement touristique de la Basse-Côte-Nord¹⁷.

Au cœur de l'industrie de l'observation des mammifères marins, le secteur de Tadoussac est un pôle majeur en matière de tourisme culturel. Premier et plus ancien établissement permanent du Québec, Tadoussac a fêté ses 400 ans d'existence en l'an 2000. Successivement associée à l'exploitation des fourrures (premier poste de traite officiel), de la forêt, puis à la villégiature de luxe, Tadoussac a conservé dans son patrimoine bâti des traces encore observables des activités qui ont marqué son histoire.

Dans la région, les activités culturelles sont diversifiées et accessibles aux résidents et aux touristes. Les lieux d'interprétation du patrimoine (historique, architectural, archéologique, naturel, maritime, industriel et artistique), les ouvrages d'ingénierie, les fêtes, les festivals et les lieux de diffusion des arts de la scène composent l'offre de ce type d'activités. À cette offre s'ajoutent des circuits thématiques qui mettent en valeur l'histoire de certains quartiers et villages qui ont gardé les traces des activités qui les ont vus naître telles la pêche, la foresterie ou l'activité minière. Tadoussac, Baie-Comeau, Port-Cartier et Natashquan sont parmi les communautés qui s'intéressent à la mise en valeur et à la diffusion de leur histoire et se sont dotées d'outils et d'équipements d'interprétation tels que brochures, panneaux, circuits et centres d'interprétation.

¹⁷ Fondation Québec-Labrador, *Plan stratégique pour le développement touristique de la Basse-Côte-Nord*, Montréal 2002.

Les communautés autochtones offrent des produits artisanaux et des séjours ethnoculturels. Certaines disposent de lieux d'accueil et d'animation destinés à la population locale et à la clientèle touristique. Ainsi, la communauté innue de Betsiamites exploite le Centre de villégiature de Papinachois qui offre des activités ethnoculturelles et des services d'hébergement et de restauration. Les pourvoiries autochtones et le musée Shaputuan sont d'autres exemples de l'apport autochtone à l'offre récrétouristique.

Les complexes hydroélectriques constituent un patrimoine industriel important pour la région. Ils attirent annuellement plus de 20 000 visiteurs¹⁸ aux barrages Manic-2 et Daniel-Johnson.

Enfin, des événements ponctuels ou récurrents, comme les fêtes locales, les festivals d'envergure régionale ou nationale et les spectacles professionnels ou amateurs, sont offerts tant aux résidents qu'aux visiteurs de passage. Le Festival de la chanson de Tadoussac, le Festival innu Nikamu de Maliotenam, la fête du 15 août de Betsiamites et la fête des Acadiens de Havre-Saint-Pierre en sont quelques exemples.

2.2 Potentiel de développement

Le potentiel de développement, établi sur la base de l'état de situation exposé précédemment, permet de déterminer les produits et services récrétouristiques qui feront l'objet d'une planification et d'une mise en valeur sur le territoire public. Ces produits et services seront au cœur des enjeux, des résultats attendus, du concept de développement, du scénario de développement et du plan d'action de la présente section du PRDTP.

2.2.1 Volet hébergement

Le MRNF a répertorié plus de 16 900 km² d'aires propices au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs. Ces territoires, où la ressource faunique est abondante et l'environnement naturel favorable, témoignent du potentiel de développement de l'hébergement commercial en forêt.

En ce qui a trait aux zecs, outre la gestion de la ressource faunique, de nouveaux mandats leur ont été confiés de manière à élargir leurs activités. L'élaboration d'un plan de développement d'activités récréatives leur permettra de mettre en valeur les différents potentiels récréatifs de leur territoire dont ceux reliés à l'hébergement commercial en forêt.

Enfin, la présence de nombreux lacs et rivières ainsi que la qualité de la ressource faunique offrent des possibilités de développement de villégiature privée pouvant répondre aux besoins d'une clientèle régionale et nationale.

Afin d'accroître l'utilisation récréative sur le territoire public et de renforcer l'économie du secteur faunique, le PRDTP mettra en valeur les deux produits et services suivants : les emplacements de villégiature privée et l'hébergement commercial en forêt, telles les pourvoiries avec et sans droits exclusifs, les zecs et les réserves fauniques.

¹⁸ Hydro-Québec, *Évolution du nombre de visiteurs (statistiques)*, Direction régionale de Manicouagan, 2003, p. 1.

2.2.2 Volet activités récréatives de plein air

La création de circuits permet l'intégration des activités d'observation et d'interprétation du milieu marin de Tadoussac à Natashquan. Le circuit thématique de la route des baleines, actuellement en développement dans la région, en est un bon exemple. Ce circuit met en valeur le milieu marin et le littoral nord-côtier. Des activités récréatives telles l'observation d'oiseaux aquatiques et migrateurs, la pratique du kayak de mer, du cyclotourisme et du vélo de montagne et les croisières-excursions, peuvent, notamment, se greffer à ce circuit. La route des phares et des épaves s'ajoutera ultérieurement au circuit thématique de la route des baleines, ce qui représente une occasion de renforcer les efforts de mise en valeur récréotouristique sur l'ensemble du littoral.

La région de la Côte-Nord dispose de ressources fauniques abondantes et variées bien qu'inégalement réparties sur le territoire. La région est à la fois un important bassin de ressources et un endroit privilégié pour la pratique d'activités de plein air avec ou sans prélèvement faunique. Malgré une diminution significative des populations de saumon atlantique dans la partie ouest de la région et une décroissance marquée des populations de caribou forestier sur l'ensemble du territoire, Faune Québec estime que la chasse au cerf de Virginie à l'île d'Anticosti, au caribou toundrique plus au nord et la pêche à l'omble de fontaine présentent des potentiels de développement intéressants¹⁹. En hiver, la pêche blanche reste une activité à organiser et à structurer sur presque tous les plans d'eau à l'est de la rivière Betsiamites. À l'est de Natashquan, la pêche au saumon n'a pas encore atteint son plein potentiel.

L'activité d'aventure-écotourisme se divise en deux catégories : l'aventure douce, composée d'excursions de plein air accessibles et confortables, et les sports extrêmes en milieux naturels²⁰. Sur la Côte-Nord, les activités reliées à l'aventure douce sont les plus populaires. Elles se définissent comme des activités de plein air et d'immersion en milieu naturel²¹. Ce sont, par exemple, le kayak de mer, la randonnée pédestre, le canot, le canot-camping, le cyclotourisme, le vélo de montagne, le traîneau à chiens, la raquette et la motoneige. Rappelons que pour cette dernière activité, la Côte-Nord possède des atouts comme la durée de la saison hivernale, l'enneigement exceptionnel, les grands espaces et la beauté des paysages. L'amélioration de la route blanche à l'est de Natashquan et le développement de sentiers nordiques en direction de Fermont et Schefferville constituent à cet égard des options de développement intéressantes.

L'immensité du territoire, dont une partie est d'accès difficile, la présence de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, l'occupation autochtone, la diversité faunique et végétale, la présence d'un écosystème nordique ainsi que la qualité des paysages sont des éléments qui offrent un potentiel de développement d'aventure écotouristique indéniable.

¹⁹ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Côte-Nord*, Sept-Îles, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, 2001, p. 49 à 88.

²⁰ Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005 : performance de la destination québécoise*, [s. l.], 2000, p 31.

²¹ Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, [s. l.], 2000, p. 25.

Les secteurs des monts Groulx et de la Basse-Côte-Nord offrent également un potentiel écotouristique exceptionnel, voire inusité, avec la présence d'éléments naturels rares, tels les icebergs, l'astroblème de Manicouagan, les îles maritimes de la Basse-Côte-Nord et la toundra située à quelques heures des milieux urbanisés.

Les activités reliées à l'observation et l'interprétation du milieu marin, à la chasse et à la pêche ainsi qu'à l'écotourisme sont recherchées par la clientèle locale et touristique. Pour s'inscrire dans cette tendance, la section récréotourisme du PRDTP mettra en valeur sur les terres publiques les deux produits et services suivants : les sentiers récréatifs et les chemins en forêt ainsi que les sites littoraux et riverains aux abords de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent et des rivières canotables.

2.2.3 *Volet activités récréatives culturelles*

Les paysages font partie intégrante du patrimoine d'une région et représentent donc un élément important du capital récréotouristique.

Conformément à la stratégie québécoise sur les aires protégées, le réseau québécois doit être représentatif de sa diversité biologique. L'étendue du territoire nord-côtier jumelée à la diversité des écosystèmes favorisent l'établissement de telles aires. Les projets de 11 réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique représentent un premier pas en ce sens.

La route nationale 138 est l'unique voie de transport routier reliant les municipalités de la région. Ainsi, la qualité visuelle de ce corridor fait partie des composantes qui favorisent la rétention de la clientèle récréotouristique. Les composantes esthétiques de ce corridor, définies comme étant des paysages d'ambiance, font actuellement l'objet d'une étude par le milieu supramunicipal.

Dans un objectif de préservation et de mise en valeur des paysages d'ambiance et des paysages naturels, le PRDTP mettra en valeur le produit et service paysages patrimoniaux

2.3 Synthèse régionale du constat récréotouristique

Afin de contribuer au développement économique de l'industrie récréotouristique, le MRNF et ses partenaires ont identifié cinq produits et services à mettre en valeur sur l'ensemble du territoire public nord-côtier. Ces produits et services s'inscrivent dans les potentiels de développement récréotouristique reconnus par les divers intervenants régionaux en matière de récréation.

2.3.1 *Volet hébergement*

La villégiature privée et l'hébergement commercial en forêt, lié au prélèvement faunique, se concentrent en majorité dans la partie sud-ouest du territoire. Cette partie subit une pression récréative stimulée, entre autres choses, par la présence d'un réseau de communication mieux structuré. La route nationale 138, le réseau de chemins en forêt, les ports et les aéroports facilitent l'accès à cette portion de territoire et plus particulièrement à la MRC de La Haute-Côte-Nord. Quant à la route nationale 389, elle favorise, du sud vers le nord, l'augmentation de la pression des activités de chasse et de pêche par les villégiateurs.

Les emplacements de villégiature privée se situent à près de 85 % sur les terres publiques. L'hébergement commercial en forêt s'exerce sur les terres publiques alors que les auberges, les hôtels, les motels et les gîtes exercent leurs activités en majorité sur les terres privées. L'hébergement communautaire est marginal dans la région.

2.3.2 *Volet activités récréatives de plein air*

Concentrées sur le littoral de la MRC de La Haute-Côte-Nord, les activités associées à l'observation et à l'interprétation du milieu marin sont en croissance. Le défi consiste à étendre cette activité à l'ensemble du littoral, c'est-à-dire jusqu'à Blanc-Sablon.

L'abondance et la diversité de la faune font en sorte que les activités de prélèvement faunique sont très variées. La présence de plusieurs territoires fauniques structurés témoigne de l'importance de l'activité de chasse et de pêche. Certaines activités particulières, telles les activités sans prélèvement et la pêche blanche, sont identifiées comme potentiels à exploiter.

Les sentiers de randonnée pédestre, de vélo, de motoquad, de ski de fond et de motoneige de même que les parcours de canot et de kayak ne font pas l'objet d'une planification et d'un développement intégré. Quant aux équipements majeurs comme les centres de ski alpin, les terrains de golf et les marinas, ils sont situés sur le littoral à proximité des principales agglomérations urbaines.

2.3.3 *Volet activités récréatives culturelles*

Les activités du volet culturel s'appuient, entre autres choses, sur les orientations inscrites dans les politiques culturelles régionales et locales en vigueur. De façon générale, ces activités portent sur l'archéologie, les circuits d'interprétation du patrimoine, les séjours ethnoculturels, les fêtes et les festivals.

La région est dotée de plusieurs parcs et de réserves répartis surtout dans ses parties centre et sud. Les réserves aquatique et de biodiversité projetées permettent d'apprécier les qualités patrimoniales et écotouristiques originales de la Côte-Nord. La qualité visuelle des principaux corridors routiers est également un élément déterminant de la qualité de récréation et, par conséquent, de la rétention des clientèles récréotouristiques.

CHAPITRE 3 ENJEUX D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC LIÉS AU RÉCRÉOTOURISME ET RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX

Les enjeux d'utilisation du territoire public liés au récréotourisme ont été définis selon une approche de gestion par résultats qui s'inscrit dans une perspective de développement durable. Les partenaires de la Table régionale de concertation ont ainsi déterminé des enjeux à caractère environnemental, économique et social à partir desquels s'élaborent des résultats attendus mesurables.

3.1 Enjeux récréotouristiques régionaux

Les enjeux ont été déterminés avec le souci de répondre aux besoins récréatifs du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Ils s'appuient sur cinq produits et services récréotouristiques et représentent les gains espérés par la population.

3.1.1 *Emplacements de villégiature privée*

Ce produit et service concerne la mise en disponibilité d'emplacements de villégiature privée.

Gains environnementaux : L'enjeu est de mettre en disponibilité des emplacements de villégiature privée dans une démarche d'harmonisation et d'intégration entre la nature et l'occupation humaine. Par conséquent, les ressources fauniques et floristiques seront protégées et contrôlées.

Gains économiques : L'enjeu est de créer, par le maintien et l'ajout d'emplacements de villégiature privée, une augmentation des achats en biens et services dans les communautés. Cette nouvelle clientèle de villégiateurs permettra aux entreprises locales d'offrir une plus grande diversité de produits, stimulant ainsi l'économie régionale.

Gains sociaux : L'enjeu est d'accroître la pratique des activités de chasse, de pêche et de récréation dans une démarche d'harmonisation des usages entre les divers utilisateurs du territoire public. L'accroissement de la pratique contribuera à retenir les populations en région et à satisfaire leurs besoins en matière de villégiature privée et d'activités récréatives. De plus, l'harmonisation des usages permettra de respecter les modes d'occupation traditionnels du territoire et de maintenir le patrimoine collectif.

3.1.2 Hébergement commercial en forêt

Ce produit et service fait référence aux zecs, aux pourvoies avec et sans droits exclusifs et aux réserves fauniques. Il concerne également les modes d'hébergement communautaire.

Gains environnementaux :	L'enjeu est de protéger et de contrôler la ressource faunique par l'entremise des entreprises d'hébergement commercial en forêt. La surveillance effectuée par ces entreprises aide à contrer le braconnage et la surexploitation de la ressource faunique.
Gains économiques :	L'enjeu est de consolider les équipements d'hébergement commercial en forêt dans le but d'accroître les investissements chez les commerçants locaux, d'attirer de nouveaux investisseurs, d'accueillir une nouvelle clientèle et de rehausser la renommée régionale. Cette consolidation s'exerce en investissant dans les équipements et les services déjà en place, ce qui favorise la diversification de l'offre et la qualité de l'hébergement.
Gains sociaux :	L'enjeu est de rendre disponibles des portions de territoire public libre de droits fauniques à proximité des milieux urbanisés. Ces territoires facilement accessibles peuvent être fréquentés par une clientèle de villégiateurs itinérants, c'est-à-dire effectuant l'aller-retour en une journée. Cette approche permet de respecter les modes d'occupation traditionnels du territoire, de maintenir le patrimoine collectif et de satisfaire les besoins de la population en matière d'activités récréatives.

3.1.3 *Sentiers r cratifs et chemins en for t*

Ce produit et service comprend les sentiers p dtres, de motoneige, de motoquad, de v lo et de ski de fond, de m me que les chemins en for t d velopp s par les compagnies foresti res ou les gestionnaires fauniques.

Gains environnementaux :	L'enjeu est de contr�ler le pr�l�vement faunique par la pratique d'une meilleure r�partition de la pression de la chasse et de la p�che. Le d�veloppement du r�seau de chemins en for�t permet d'acc�der � de nouveaux territoires de chasse et � un nombre plus �lev� de lacs pour la p�che.
Gains �conomiques :	L'enjeu est d'augmenter l'offre en r�cr�ation afin de rehausser la renomm�e r�gionale pour ainsi attirer une nouvelle client�le d'utilisateurs et � prolonger les s�jours touristiques. Ces gains peuvent se r�aliser par le d�veloppement d'un r�seau de sentiers r�cratifs et de chemins en for�t qui donne acc�s � de nouveaux potentiels et la mise en place des �quipements et des services li�s � la pratique de randonn�es diverses.
Gains sociaux :	L'enjeu est d'accro�tre les occasions de pratique d'activit�s r�cr�atives des populations locales et r�gionales de mani�re � satisfaire leurs besoins en ce domaine.

3.1.4 *Paysages patrimoniaux*

Ce produit et service comprend les paysages naturels et d'ambiance relatifs aux aires prot g es et aux corridors des routes nationales.

Gains environnementaux :	L'enjeu est de prot�ger et de conserver les paysages naturels exceptionnels dans les r�serves aquatique et de biodiversit� projet�es, dans le but d'assurer la survie des esp�ces animales et v�g�tales. Cet enjeu permet d'accro�tre la renomm�e r�gionale.
Gains �conomiques :	L'enjeu est d'assurer le maintien et l'am�lioration de la qualit� des paysages d'ambiance au pourtour des routes nationales, afin d'amener une valeur ajout�e � l'offre en r�cr�ation. Le d�veloppement de cette offre contribue � attirer une nouvelle client�le, � prolonger les s�jours touristiques et � accro�tre la renomm�e r�gionale.
Gains sociaux :	L'enjeu est de reconna�tre des paysages naturels et d'ambiance, ce qui permettra de prot�ger et de mettre en valeur un patrimoine collectif.

3.1.5 *Sites littoraux et riverains*

Ce produit et service comprend, d'une part, les sites publics à protéger et à mettre en valeur en bordure du littoral et, d'autre part, les sites publics à aménager le long des rivières canotables.

Gains environnementaux :	L'enjeu est de reconnaître des sites littoraux en bordure de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent pour préserver les habitats fauniques et floristiques de la fréquentation humaine. Ainsi la survie des espèces animales et végétales sera assurée pour les générations futures.
Gains économiques :	L'enjeu est de reconnaître des sites littoraux et riverains pour la pratique d'activités récréatives, dans le but de favoriser l'implantation d'équipements et de services récréotouristiques. Pour ce qui est des sites littoraux, il est souhaité d'en reconnaître dans toutes les municipalités, afin de répartir la clientèle touristique sur l'ensemble du littoral. D'un point de vue global, ce produit et service contribue à la diversification de l'offre régionale.
Gains sociaux :	L'enjeu est d'accroître la pratique des activités de canoé-kayak sur les rivières ainsi que sur l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, afin de satisfaire les besoins récréatifs de la population. L'enjeu est également de maintenir et d'augmenter les accès publics aux rivières, à l'estuaire et au golfe du Saint-Laurent et à leurs plages dans le but de maintenir le patrimoine collectif.

3.2 Enjeux sur les abris sommaires

Les membres de la Table régionale de concertation ont convenu au cours des travaux d'élaboration du PRDTP – Section récréotourisme de traiter le produit et service abris sommaires, à la suite de l'adoption des nouvelles orientations du MRNF. Par conséquent, les enjeux sur les abris sommaires n'ont fait l'objet d'aucune discussion entre les partenaires régionaux. Dans ce contexte, à l'entrée en vigueur du PRDTP – Section récréotourisme de la Côte-Nord, le MRNF poursuivra l'application des orientations sur les abris sommaires retenues au Plan régional de développement de la villégiature (PRDV).

Les membres de la Table régionale de concertation du PRDTP entreprendront au printemps 2005 l'analyse des enjeux environnementaux, économiques et sociaux relatifs aux abris sommaires conformément, aux orientations approuvées par le ministre en janvier 2004 en ce qui concerne l'émission de nouveaux baux et le traitement des baux d'abri sommaire existants.

3.3 Résultats attendus régionaux

La démarche de gestion par résultats amène les administrateurs publics à rendre des comptes à la population sur les services qui lui sont rendus et les bénéfiques qu'elle en retire. Afin d'atteindre cet objectif, cette partie établit les résultats attendus, par produit et service, applicables au territoire public de la Côte-Nord. Ces résultats sont mesurables et feront ultérieurement l'objet d'une évaluation.

TABLEAU 1
R  SULTATS ATTENDUS DU PRODUIT ET SERVICE
EMPLACEMENTS DE VILL  GIATURE PRIV  E

<ul style="list-style-type: none"> Le MRNF aura offert 700 emplacements de vill��giature priv��e sur le territoire public de la C��te-Nord d'ici �� mars 2009. 		
Dimension environnementale	Dimension ��conomique	Dimension sociale
<ul style="list-style-type: none"> Les partenaires de la Table r��gionale de concertation du PRDTP auront planifi�� des emplacements de vill��giature priv��e sur le territoire public de la C��te-Nord, en minimisant les impacts sur les milieux fragiles d'ici �� mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> Les nouveaux vill��giateurs auront cr��e 22,9 M\$ en retomb��es ��conomiques locales en amenant et en utilisant leur emplacement sur le territoire public de la C��te-Nord d'ici �� mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> Le nouveau vill��giateur aura accru et diversifi�� ses occasions de pratique d'activit��s r��cr��atives sur le territoire public de la C��te-Nord d'ici �� mars 2009.

TABLEAU 2
R  SULTATS ATTENDUS DU PRODUIT ET SERVICE
H  BERGEMENT COMMERCIAL EN FOR  T

<ul style="list-style-type: none"> Les promoteurs auront d��velopp�� quatre pourvoies dans les aires propices du territoire public de la C��te-Nord d'ici �� mars 2009. Les promoteurs auront augment�� de 10 % la capacit�� d'accueil de l'h��bergement commercial en for��t sur le territoire public de la C��te-Nord d'ici �� mars 2009. 		
Dimension environnementale	Dimension ��conomique	Dimension sociale
<ul style="list-style-type: none"> Les pourvoyeurs et les gestionnaires de zecs et de la r��serve faunique auront contribu�� au contr��le du pr��l��vement faunique sur une partie du territoire public de la C��te-Nord d'ici �� mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> Les pourvoyeurs et les gestionnaires de zecs et de la r��serve faunique auront ajout�� de nouvelles activit��s �� l'offre r��cr��ative sur le territoire public de la C��te-Nord d'ici �� mars 2009. Les pourvoyeurs et les gestionnaires de zecs et de la r��serve faunique auront rehauss�� la qualit�� des ��quipements d'h��bergement commercial en for��t sur le territoire public de la C��te-Nord d'ici �� mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> Le MRNF aura conserv�� du territoire public libre de droits fauniques dans une portion du territoire public de la MRC de La Haute-C��te-Nord d'ici �� mars 2009.

TABLEAU 3
RÉSULTATS ATTENDUS DU PRODUIT ET SERVICE
SENTIERS RÉCRÉATIFS ET CHEMINS EN FORÊT²²

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les promoteurs et le MRNF auront contribué à ajouter 400 kilomètres de sentiers récréatifs sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. ▪ Les promoteurs et le MRNF auront contribué à ajouter 120 kilomètres de chemins en forêt sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. ▪ Les promoteurs et le MRNF auront contribué à améliorer 400 kilomètres de sentiers récréatifs sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. ▪ Les promoteurs et le MRNF auront contribué à améliorer 530 kilomètres de chemins en forêt sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. 		
Dimension environnementale	Dimension économique	Dimension sociale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La population aura disposé d’un plus grand territoire et d’un nombre plus élevé de lacs pour la pratique de la chasse et de la pêche sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La clientèle touristique aura bénéficié d’un plus long réseau de sentiers récréatifs sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. ▪ La clientèle touristique aura bénéficié de nouveaux services et d’équipements d’accueil associés au réseau de sentiers récréatifs situé sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. ▪ Les villégiateurs auront bénéficié d’un plus long réseau de chemins en forêt sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. ▪ Les villégiateurs auront bénéficié d’un réseau de chemins en forêt amélioré sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La population aura accru ses possibilités de pratique d’activités récréatives sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009.

²² La contribution du MRNF est relative à l’émission de droits fonciers et à l’application du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Si le programme prenait fin, la participation du MRNF se limiterait à l’émission de droits fonciers.

TABLEAU 4
RÉSULTATS ATTENDUS DU PRODUIT ET SERVICE
PAYSAGES PATRIMONIAUX

<ul style="list-style-type: none"> La reconnaissance de paysages patrimoniaux par les partenaires de la Table régionale de concertation du PRDTP et la population sera devenue un actif permanent de développement récréatif sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. 		
Dimension environnementale	Dimension économique	Dimension sociale
<ul style="list-style-type: none"> Les partenaires de la Table régionale de concertation du PRDTP et la population auront préservé les paysages dans les réserves aquatique et de biodiversité projetées sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> Les MRC de La Haute-Côte-Nord, de Manicouagan, de Sept-Rivières et de Minganie auront maintenu et amélioré, sur le territoire public de la Côte-Nord, la qualité des paysages le long de la route 138 d'ici à mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> Les partenaires de la Table régionale de concertation et la population auront reconnu des paysages naturels (réserves aquatique et de biodiversité projetées) et d'ambiance (route 138) sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009.

TABLEAU 5
RÉSULTATS ATTENDUS DU PRODUIT ET SERVICE
SITES LITTORAUX ET RIVERAINS

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les partenaires de la Table régionale de concertation du PRDTP et la population auront reconnu des sites littoraux, dans toutes les municipalités situées sur les rives du Saint-Laurent, à titre d'équipement permanent de développement récréatif sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. ▪ Les partenaires de la Table régionale de concertation du PRDTP et la population auront reconnu des sites riverains, sur les rivières canotables, à titre d'équipement permanent de développement récréatif sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. 		
Dimension environnementale	Dimension économique	Dimension sociale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La MRC de La Haute-Côte-Nord, la MRC de Manicouagan et le MRNF auront diminué la pression exercée par la fréquentation humaine sur les sites littoraux, identifiés par le Comité ZIP* de la rive nord de l'estuaire, sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. <p>* Zone d'intervention prioritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La clientèle touristique aura fréquenté des sites littoraux sur le territoire public de la Côte-Nord, pour observer la faune terrestre et aquatique, dans toutes les municipalités situées sur les rives du Saint-Laurent d'ici à mars 2009. ▪ La clientèle touristique aura bénéficié de nouveaux services et d'équipements d'accueil, associés à la pratique d'activités nautiques, dans les sites littoraux et riverains situés sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La population aura bénéficié du maintien et de l'augmentation du nombre d'accès publics aux rivières de la Côte-Nord, à l'estuaire et au golfe du Saint-Laurent et à leurs plages d'ici à mars 2009. ▪ La population aura accueilli ses occasions de pratique d'activités de canoé-kayak sur l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et les rivières de la Côte-Nord d'ici à mars 2009.

CHAPITRE 4 CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

Le concept de développement récréotouristique établit les orientations applicables aux secteurs de planification. Celles-ci s'inscrivent dans l'orientation générale du PRDTP, qui est *d'accroître la contribution du territoire public à des fins récréatives de façon à appuyer le développement économique local et régional dans une optique de développement durable*. Enfin, elles guident la mise en œuvre des produits et services du PRDTP.

Le concept encadre l'élaboration du scénario de développement et du plan d'action. Il se définit sur les bases de la pression de l'utilisation récréative du territoire et de l'accessibilité et se compose des trois orientations que sont la **préservation**, la **consolidation** et le **développement** du territoire public illustrées sur la carte 4.

4.1 Préservation du territoire public

Le secteur de planification **préservation** couvre le littoral de l'embouchure de la rivière Saguenay jusqu'à Blanc-Sablon ainsi que les îles maritimes de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent entre Tadoussac et Aguanish. La portion continentale correspond, d'une part, à la limite du territoire d'intérêt particulier inscrit au Plan d'affectation des terres publiques du gouvernement du Québec et, d'autre part, aux corridors des routes nationales 138, 172 et 389.

La pression récréative de ce secteur de planification est élevée. Il regroupe de façon générale les centres urbains, les terres privées, les principaux liens routiers, maritimes et aériens ainsi que les équipements récréotouristiques majeurs. La présence de la route 138 jumelée à la diversité de l'offre récréotouristique y favorisent la rétention de la clientèle touristique.

L'orientation préservation se définit de la façon suivante : développer ou consolider sur le territoire public les cinq produits et services de manière à maintenir les accès publics au littoral et à préserver les milieux naturels.

4.2 Consolidation du territoire public

Le secteur de planification **consolidation** pénètre l'arrière-pays des MRC de La Haute-Côte-Nord, de Manicouagan et de Sept-Rivières et il inclut la majeure partie de l'île d'Anticosti.

Dans l'arrière-pays, le territoire subit une pression récréative occasionnée, entre autres choses, par la proximité des milieux urbanisés et par la présence d'un réseau structuré de chemins en forêt et ramifié en plusieurs segments. Il est fréquenté par une clientèle itinérante et de villégiature et comprend plusieurs territoires fauniques structurés. Dans le cas de l'île d'Anticosti, le territoire est contraint à une pression constante en matière d'activités récréatives liées au prélèvement faunique et à l'écotourisme.

L'orientation consolidation se définit de la façon suivante : consolider sur le territoire public les cinq produits et services de manière à renforcer l'utilisation récréative actuelle en maintenant du territoire libre de droits fonciers et fauniques.

4.3 Développement du territoire public

Le secteur de planification **développement** comprend la partie continentale située au nord des secteurs de planification consolidation et préservation. À celle-ci s'ajoutent la pointe ouest de l'île d'Anticosti de même que les îles maritimes de la Basse-Côte-Nord situées à l'est de la municipalité d'Aganish.

La pression de l'utilisation récréative est en hausse dans la partie située au nord du secteur de planification consolidation jusqu'à Fermont. Elle est stimulée, entre autres choses, par l'augmentation de la densité d'occupation et l'émergence de l'écotourisme dans ce secteur. Les statistiques du MRNF relatives aux emplacements de villégiature privée démontrent en effet que la demande d'occupation récréative y est élevée. Par contre, les territoires situés au nord de Fermont et dans l'arrière-pays de la Basse-Côte-Nord étant plus difficiles d'accès, la pression récréative y est moindre. Cette tendance s'observe également sur la pointe ouest de l'île d'Anticosti. Quant aux îles maritimes de la Basse-Côte-Nord, elles pourraient connaître une pression récréative accrue, dans le cas où elles feraient l'objet d'une mise en valeur. Dans le passé, plusieurs demandes d'occupation sur ces îles ont été formulées.

L'orientation développement se définit de la façon suivante : développer ou consolider sur le territoire public les cinq produits et services de manière à accroître la pratique d'activités récréatives et à l'étendre à de nouveaux territoires.

CARTE 4
CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE

CHAPITRE 5 SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

Le scénario de développement établit l'approche privilégiée pour mettre en œuvre les produits et services, et ce, dans le respect des orientations préservation, consolidation et développement du concept récrétouristique. L'approche retenue sur la Côte-Nord est constituée de quatre composantes, soit les approches **contrôlée**, **modulée**, **progressive** et **spontanée**. Celles-ci s'appliquent à des secteurs de développement illustrés sur la carte 5, qui ont été circonscrits à partir des critères suivants : moyen de locomotion pour accéder au territoire, densité des infrastructures routières, pression de l'utilisation récréative et besoins exprimés par la clientèle.

5.1 Approche contrôlée

L'approche contrôlée s'inscrit dans l'orientation préservation, entre Sacré-Cœur et Natashquan, et dans l'orientation consolidation dans son ensemble. Elle est employée sur le territoire public qui est soumis, de façon générale, à une pression d'utilisation récréative élevée. Cette approche a pour objectif, d'une part, de maintenir du territoire public libre de droits fonciers et fauniques et, d'autre part, d'assurer un accès public au littoral. Dans cette perspective, la mise en valeur des produits et services s'effectue selon les règles suivantes :

- ✓ Ajout de nouveaux emplacements de villégiature privée dans les secteurs de villégiature situés sur le littoral, les tronçons de rivières et les lacs de plus de 20 hectares possédant déjà au moins un emplacement de villégiature privée.
- ✓ Ouverture d'emplacements de villégiature privée à l'intérieur de nouveaux secteurs sur le littoral. Cette ouverture est possible lorsque l'ajout de nouveaux emplacements de villégiature privée n'est plus possible dans les secteurs de villégiature situés sur le littoral possédant déjà au moins un emplacement de villégiature privée.
- ✓ Ouverture d'emplacements de villégiature privée à l'intérieur des zecs sur de nouveaux lacs et rivières identifiés dans les tableaux 6 à 10, à la suite de la réalisation d'un plan de mise en valeur.
- ✓ Accroissement de l'activité récréative dans les entreprises d'hébergement commercial en forêt.
- ✓ Ajout ou maintien de sentiers récréatifs et de chemins en forêt. L'ajout de chemins en forêt se fait dans les zecs et les pourvoiries avec droits exclusifs, en conformité avec les critères du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF).
- ✓ Maintien ou amélioration des paysages patrimoniaux.
- ✓ Accroissement des activités de canotage.
- ✓ Ajout ou maintien de sites littoraux.

5.2 Approche modulée

L'**approche modulée** s'inscrit dans l'orientation développement de l'arrière-pays qui dispose d'un réseau de chemins en forêt, et dans l'orientation préservation du corridor de la route nationale 389. Ces voies de pénétration, raccordées aux centres urbains, contribuent à augmenter la pression de l'utilisation récréative de ce secteur. L'**approche modulée** poursuit l'objectif de tenir compte de mesures d'aménagement relatives à la capacité de support du milieu, afin, d'une part, d'assurer une répartition équilibrée des activités récréatives sur le territoire public et, d'autre part, de réserver du territoire public libre de droits fonciers et fauniques pour les générations futures. Dans cette perspective, la mise en valeur des produits et services s'effectue selon les règles suivantes :

- ✓ Ouverture d'emplacements de villégiature privée sur les rivières et les lacs, à la suite d'une demande ponctuelle.
- ✓ Ouverture d'emplacements de villégiature privée à l'intérieur de nouveaux secteurs sur un tronçon de rivière ou un lac, à la suite de la réalisation d'un plan de mise en valeur.
- ✓ Accroissement de l'activité récréative dans les entreprises d'hébergement commercial en forêt.
- ✓ Ouverture de nouvelles entreprises d'hébergement commercial en forêt.
- ✓ Ajout ou maintien de sentiers récréatifs et de chemins en forêt. L'ajout de chemins en forêt se fait dans les zecs et les pourvoiries avec droits exclusifs, en conformité avec les critères du PMVRMF.
- ✓ Maintien ou amélioration des paysages patrimoniaux.
- ✓ Accroissement des activités de canotage.

CARTE 5
SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE

5.3 Approche progressive

L'**approche progressive** s'inscrit dans l'orientation préservation, entre Natashquan et Blanc-Sablon, et dans l'orientation développement de la partie continentale entre Sept-Îles et Blanc-Sablon, incluant les îles maritimes de la Basse-Côte-Nord. Cette approche est liée aux territoires difficiles d'accès, mais qui subissent une pression d'utilisation récréative significative. L'**approche progressive** poursuit l'objectif de maintenir les pratiques actuelles d'utilisation du territoire public dans l'attente de réaliser, à moyen terme, une planification intégrée des produits et services du PRDTP. Dans cette perspective, la mise en valeur des produits et services s'effectue selon les règles suivantes :

- ✓ Ouverture d'emplacements de villégiature privée sur le littoral, les rivières et les lacs, à la suite d'une demande ponctuelle.
- ✓ Ouverture d'emplacements de villégiature privée à l'intérieur de nouveaux secteurs sur les îles maritimes, le littoral, les tronçons de rivières et les lacs, à la suite de la réalisation d'un plan de mise en valeur.
- ✓ Accroissement de l'activité récréative dans les entreprises d'hébergement commercial en forêt.
- ✓ Ouverture de nouvelles entreprises d'hébergement commercial en forêt.
- ✓ Ajout ou maintien de sentiers récréatifs et de chemins en forêt. L'ajout de chemins en forêt se fait dans les zecs et les pourvoiries avec droits exclusifs, en conformité avec les critères du PMVRMF.
- ✓ Maintien ou amélioration des paysages patrimoniaux.
- ✓ Accroissement des activités de canotage.
- ✓ Ajout ou maintien de sites littoraux.

5.4 Approche spontanée

L'**approche spontanée** s'inscrit dans l'orientation développement et elle est utilisée dans la partie nord de la région accessible principalement par voie aérienne. Cette partie se distingue par une pression d'utilisation faible. L'**approche spontanée** vise à mettre en valeur les produits et services du PRDTP, à la suite d'une demande ponctuelle. Dans cette perspective, la mise en valeur des produits et services s'effectue selon les règles suivantes :

- ✓ Ouverture d'emplacements de villégiature privée sur les rivières et les lacs, à la suite d'une demande ponctuelle.
- ✓ Accroissement de l'activité récréative dans les entreprises d'hébergement commercial en forêt.
- ✓ Ouverture de nouvelles entreprises d'hébergement commercial en forêt.
- ✓ Ajout ou maintien de sentiers récréatifs et de chemins en forêt. L'ajout de chemins en forêt se fait dans les zecs et les pourvoiries avec droits exclusifs, en conformité avec les critères du PMVRMF.
- ✓ Maintien ou amélioration des paysages patrimoniaux.
- ✓ Accroissement des activités de canotage.

5.5 Particularités territoriales

La mise en œuvre des produits et services doit tenir compte de certaines particularités territoriales. La carte 6 présente, d'une part, des éléments sensibles qui peuvent influencer la prise de décision par rapport à la manière d'émettre des droits fonciers, et cela, dans les limites du PRDTP – Section récréotourisme. Ces composantes sont le contenu de l'Entente MRN-Société de la faune et des parcs du Québec relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, les secteurs d'intérêt du caribou forestier actuellement à l'étude, les réserves à castor et les territoires de l'entente de principe d'ordre général convenus entre les gouvernements et les Innus.

La représentation cartographique des éléments sensibles susmentionnés ne leur confère pas, par l'intermédiaire du PRDTP, un statut en matière d'affectation du territoire.

CARTE 6
PARTICULARITÉ TERRITORIALE

5.6 Modalités d'aménagement particulières

Afin d'éviter les conflits d'utilisation que peuvent créer l'occupation du territoire public et les pratiques des divers groupes de clientèle, des mesures d'harmonisation pourront être établies. L'élaboration de telles mesures permet de répondre aux préoccupations de divers groupes d'utilisateurs pour des territoires particuliers. Ces mesures peuvent faire l'objet d'une activité au plan d'action, si nécessaire.

Des modalités d'aménagement particulières ont été établies pour les produits et services emplacements de villégiature privée et hébergement commercial en forêt. Le développement de ces derniers s'effectue dans le respect des règles suivantes :

- ✓ Application d'une bande de protection d'un kilomètre au nord de la route 138 sur le territoire de la MRC de Minganie, à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.
- ✓ Développement possible sur les lacs de moins de 20 hectares au nord de la limite convenue apparaissant à la carte des particularités territoriales (voir carte 6).
- ✓ Aménagement d'un seul accès routier aux abords des routes 138, 172 et 389 relatif aux voies de desserte des secteurs de villégiature privée.
- ✓ Développement à l'intérieur du couloir riverain, c'est-à-dire à moins de 100 mètres d'une rivière ou de 300 mètres d'un lac. Le couloir riverain se mesure à partir de la limite des hautes eaux.

5.7 Projets récréotouristiques majeurs

Les projets récréotouristiques majeurs peuvent concerner des produits et services autres que ceux retenus au PRDTP. Ces projets sont analysés au cas par cas et devront s'inscrire dans une approche de développement durable dans le respect des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du PRDTP – Section récrétourisme.

5.8 Attribution des droits fonciers

L'attribution des droits fonciers relatifs au produit et service emplacements de villégiature privée se fait selon les règles suivantes :

- ✓ Dans les secteurs de développement **approche modulée**, **approche progressive** et **approche spontanée** : premier requérant, premier requérant avec un avis public ou tirage au sort.
- ✓ Dans le secteur de développement **approche contrôlée** : premier requérant avec un avis public ou tirage au sort.
- ✓ Dans les zecs : tirage au sort.

5.9 Plan de mise en valeur

Le plan de mise en valeur est un document qui contient l'ensemble des données et des renseignements territoriaux nécessaires à la prise de décision par rapport à la mise en disponibilité d'emplacements de villégiature privée de même qu'à leur promotion. Le plan est constitué, entre autres choses, de cartes (localisation, utilisation, aménagement, développement), de photos, de rapports d'inspection.

La réalisation d'un plan de mise en valeur est requis dans les cas suivants :

- ✓ Dans le secteur de développement **approche contrôlée**, seuls les rivières, les lacs et les secteurs de villégiature situés sur le littoral, inscrits dans les tableaux 6 à 10, peuvent faire l'objet d'une mise en disponibilité, à la condition qu'un plan de mise en valeur soit réalisé.
- ✓ Dans les secteurs de développement **approche progressive** et **approche spontanée**, seuls les lacs inscrits dans les tableaux 6 à 10 sont assujettis à l'obligation de réaliser un plan de mise en valeur préalablement à une mise en disponibilité.
- ✓ Dans le secteur de développement **approche progressive**, les îles maritimes peuvent faire l'objet d'une mise en disponibilité, à la condition qu'un plan de mise en valeur soit réalisé.

5.10 Emplacements de villégiature privée

Les emplacements de villégiature privée qui n'ont pas été attribués lors du Plan régional de développement de la villégiature (PRDV), à la suite de la réalisation d'un plan de mise en valeur, sont reconduits au PRDTP.

Le choix des rivières, des lacs et des secteurs de villégiature situés sur le littoral, pour lesquels des emplacements de villégiature privée seront mis en disponibilité, à la suite de la réalisation d'un plan de mise en valeur, fera l'objet d'activités au plan d'action. Ce choix s'appuiera sur des critères de sélection définis par les partenaires de concertation. Les critères retenus seront inscrits dans les comptes rendus de la table régionale de concertation du PRDTP et seront modulables.

5.11 Répertoire hydrographique

Le répertoire hydrographique associé au développement de la villégiature privée est une banque de données qui répertorie les rivières, les lacs et les secteurs de villégiature situés sur le littoral qui pourraient faire l'objet d'une ouverture d'emplacements de villégiature privée, à la suite de la réalisation d'un plan de mise en valeur.

TABLEAU 6
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Allard, Lac (zec de Labrieville)		X		22 F/05-201	71,38
Alouette, Lac de l' (zec de Forestville)			X	22 F/03-101	55,75
André, Lac (zec de Labrieville)			X	22 F/05-202	27,76
Armand, Lac		X		22 C/14-101	56,52
Aster, Lac de l' (zec de Forestville)			X	22 C/14-201	44,15
Balai, Lac du		X		22 F/04-102	22,43
Barnett, Lac (zec de Labrieville)		X		22 F/05-102	21,86
Beaudin, Lac		X		22 F/04-102	234,41
Beaudin, Petit lac		X		22 F/04-102	25,88
Béliveau, Lac		X		22 F/04-202	36,73
Bellechasse, Lac		X		22 C/13-201	21,64
Berthiaume, Lac		X		22 C/13-202	51,93
Betsiamites, Rivière		X		22 F/05-102	S. O.
Betsiamites, Rivière (zec de Labrieville)		X		22 F/05-102	S. O.
Betula, Lac		X		22 F/03-201	24,84
Boston, Lac (zec de Forestville)		X		22 F/03-101	79,64
Boule, Lac de la		X		22 C/11-201	21,31

TABLEAU 6 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Bouleaux, Lac aux (zec de Forestville)			X	22 C/13-202	41,62
Brise-Culotte, Lac (zec de Forestville)			X	22 C/13-202	32,87
Brochets, Lac aux		X		22 C/11-201	106,24
Brûlé, Lac		X		22 F/05-201	83,35
Brumbell, Lac (zec D'Iberville)		X		22 C/11-101	23,55
Brume, Lac de la (zec de Forestville)		X		22 C/13-202	48,85
Canne, Lac la (zec de Forestville)			X	22 C/13-202	58,40
Canuck, Lac		X		22 F/04-101	36,24
Carcajou, Lac du		X		22 F/04-102	33,31
Carré, Lac (zec Nordique)		X		22 C/05-201	31,05
Carrier, Lac		X		22 F/04-201	109,22
Cassandre, Lac (zec de Forestville)			X	22 F/03-101	39,58
Casserole, Lac de la		X		22 C/13-202	40,18
Castle, Lac (zec de Forestville)			X	22 C/14-101	34,65
Cèdres, Lac des		X		22 C/11-101	115,98
Champignon, Lac		X		22 C/13-202	52,16
Chatignies, Lac (zec Nordique)		X		22 C/12-101	42,46
Clams, Lac aux (zec de Labrieville)		X		22 F04-201	129,37

TABLEAU 6 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Clams, Petit lac aux (zec de Labrieville)		X		22 F04-201	24,57
Claude, Lac (zec de Forestville)		X		22 C/14-201	37,35
Colline, Lac de la (zec de Forestville)		X		22 C/14-202	23,24
Colombier, Premier lac		X		22 C/15-201	35,49
Colombier, Troisième lac		X		22 C/15-201	47,85
Cooke, Lac (zec de Labrieville)		X		22 F/05-102	58,22
Courvoisier, Lac		X		22 F/03-201	33,38
Cousin, Lac du (zec de Forestville)			X	22 C/14-201	27,67
Croche, Lac (zec de Forestville)		X		22 C/14-202	152,37
De Pons, Lac (zec Nordique)		X		22 C/05-202	143,83
Déboulis, Lac du (zec de Forestville)			X	22 F/03-101	34,71
Denis, Lac		X		22 C/06-201	26,23
Désir, Lac du		X		22 F/04-201	42,63
Débris, Lac des		X		22 F/04-201	29,00
Deux Montagnes, Lac des		X		22 C/13-201	22,52
Dubuc, Lac		X		22 F/05-101	946,00
Duval, Lac (zec Nordique)		X		22 C/12-101	43,95
Eau Claire, Lac à l'		X		22 C/13-201	20,15

TABLEAU 6 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Edmond, Lac (zec Nordique)		X		22 C/12-101	28,31
Édouard, Lac		X		22 F/03-201	23,82
Engoulevent, Lac		X		22 F/03-201	25,53
Éphrem, Lac (zec de Forestville)		X		22 C/14-101	87,95
Forrest, Lac (zec de Forestville)		X		22 F/03-101	224,49
Gervais, Lac		X		22 C/06-201	20,04
Gobeil, Lac		X		22 C/04-202	113,51
Goddard, Lac		X		22 F/ 05-201	21,21
Gorgotton, Lac (zec Nordique)		X		22 C/12-201	406,27
Grace, Lac (zec de Forestville)		X		22 C/14-102	55,94
Grand Canyon, Lac du (zec de Forestville)		X		22 F/03-101	47,61
Grand-Mère, Lac de la (zec Nordique)			X	22 C/12-201	28,61
Grillade, Lac de la (zec D'Iberville)		X		22 C/11-101	20,16
Harper, Lac (zec de Forestville)		X		22 C/14-102	75,71
Hébert, Lac (zec de Labrieville)			X	22 F/05-102	24,99
Hélène, Lac (zec de Forestville)			X	22 C/14-201	55,51
Hibou, Lac du (zec de Forestville)			X	22 F/03-101	59,03

TABLEAU 6 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Huard, Lac du (zec de Forestville)		X		22 C/14-101	41,17
Ignace, Lac (zec Nordique)		X		22 C/05-202	28,34
Îles, Lac des (zec de Forestville)		X		22 C/14-101	134,68
Îles, Lac des (zec Nordique)		X		22 C/12-101	48,84
Innommé, Lac (49 12' 25 », -69 10' 37 »)		X		22 F/03-202	34,40
Isidore, Lac (zec de Labrieville)		X		22 F/04-202	358,11
Isidore, Petit lac (zec de Labrieville)		X		22 F04-202	119,05
Java, Lac de		X		22 F/04-101	21,00
Jeanne, Lac (zec Nordique)			X	22 C/05-202	31,78
Jeffrey, Lac (zec de Forestville)		X		22 F/03-101	26,24
Jim, Lac (zec de Forestville)			X	22 C/14-102	55,84
Joanne, Lac (zec de Forestville)			X	22 C/14-202	44,93
Joncas, Lac (zec de Labrieville)		X		22 F/05-201	147,32
Juanita, Lac		X		22 F/03-201	24,81
Jumeaux, Lacs (zec de Forestville)			X	22 C/14-101	21,58
Kakuskanus, Lac		X		22 F/04/201	1 191,00
Kernan, Lac (zec D'Iberville)		X		22 C/11-102	35,64

TABLEAU 6 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Kinney, Lac (zec de Forestville)		X		22 F/05-101	97,22
Lafleur, Lac (zec de Forestville)			X	22 C/14-202	36,09
Lambert, Lac (zec de Forestville)			X	22 F/03-101	23,66
Lambert, Petit lac (zec de Forestville)			X	22 F/03-101	28,58
Lapointe, Lac (zec de Forestville)		X		22 C/13-202	36,60
Latreille, Lac (zec de Labrieville)		X		22 F/05-102	36,20
Lavoie, Lac (zec D'Iberville)			X	22 C/12-102	21,60
Leman, Lac		X		22 F/04-202	223,52
Léonard, Lac		X		22 F/04-202	23,47
Lessard, Lac		X		22F/03-102-202	341,18
Levesque, Lac (zec de Forestville)			X	22 C/14-201	54,53
Lièvres, Lac aux (zec de Forestville)		X		22 F/03-101	37,88
Loche, Lac la		X		22 F/04-201	304,88
Lucien, Lac (zec de Labrieville)		X		22 F/05-201	62,49
Luculus, Lac		X		22 F/03-201	23,17
Mâchoire du Diable, Lac de la (zec de Forestville)			X	22 C/14-101	20,51
McClure, Lac (zec Nordique)		X		22 C/05-201	132,58

TABLEAU 6 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Main, Lac de la (zec de Forestville)		X		22 F/03-101	98,94
Malfait, Lac (zec de Forestville)			X	22 C/14-201	26,98
Marcel, Lac		X		22 F/04-102	22,20
Marcel, Lac (zec Nordique)		X		22 C/12-201	74,10
Marennnes, Lac (zec Nordique)		X		22 C/05-202	66,27
Maurice, Lac (zec de Forestville)			X	22 C/14-101	35,16
Maxime, Lac à (zec de Forestville)		X		22 C/14-201	57,87
McClure, Lac		X		22 F/04-202	29,11
Merril, Lac (zec de Forestville)		X		22 F/03-201	35,56
Micheline, Lac (zec de Forestville)			X	22 C/14-201	21,35
Mille 45, Lac du (zec de Forestville)		X		22 F/03-202	52,85
Mins, Lac (zec de Labrieville)		X		22 F04-201	55,59
Montchenu, Lac (zec Nordique)		X		22 C/05-201	67,45
Moreau, Lac (zec D'Iberville)		X		22 C/11-101	37,45
Murielle, Lac		X		22 F/03-201	22,60
Nadeau, Lac (zec de Forestville)		X		22 C/14-202	25,44
Nazaire, Lac (zec de Forestville)		X		22 C/14-101	45,09
Néris, Lac (zec de Forestville)		X		22 F/03-102	47,09

TABLEAU 6 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Nicette, Lac (zec de Forestville)		X		22 C/14-201	357,61
Noir, Lac		X		22 C/13-201	40,04
Numéros, Lac des (zec Nordique)		X		22 C/05-202	51,38
Ouelette, Lac (zec de Forestville)		X		22 C/14-201	94,70
Panache Inférieur, Lac (zec de Forestville)			X	22 C/13-202	27,51
Panache Supérieur, Lac (zec de Forestville)			X	22 C/13-202	38,90
Paul, Lac (zec de Forestville)		X		22 C/14-101	28,24
Paulette, Lac (zec de Forestville)			X	22 C/14-202	32,99
Petit lac la Loche		X		22 F/04-201	36,54
Pierson, Lac		X		22 F/03-102	114,94
Piliers, Lac des (zec D'Iberville)		X		22 C/12-102	63,94
Pins, Lac aux		X		22 C/14-102	108,48
Pipe, Lac à la (zec Nordique)		X		22 C/12-201	74,26
Pipmuacan, Réservoir		X		22 F/05-101	9 306,33
Plane, Lac		X		22 F/04-101	23,83

TABLEAU 6 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Plat, Lac		X		22 F/04-101	70,49
Poche, Lac à la (zec D'Iberville)		X		22 C/06-201	20,71
Polette, Lac (zec Nordique)		X		22 C/05-202	140,97
Portneuf, Rivière		X		22 C/13-102	S. O.
Potvin, Lac (zec de Labrieville)		X		22 F/05-201	78,28
Prebble, Lac		X		22 F/05-201	62,40
Président, Lac du (zec de Forestville)		X		22 C/14-102	23,38
Quenouille, Lac		X		22 F/03-201	65,73
René, Lac (zec de Forestville)			X	22 C/14-101	49,86
Romaine, Lac (zec D'Iberville)		X		22 C/11-101	122,52
Rousseau, Lac (zec de Labrieville)		X		22F/05-101	100,90
Ruthman, Lac (zec de Forestville)			X	22 F/03-102	84,83
Saint-Laurent, Fleuve (Colombier, Cap)	X			22 C/15-101	76,00
Saint-Onge, Lac		X		22 C/06-201	84,06
Sault au Mouton, Rivière du (zec D'Iberville)		X		22 C/11-101	S. O.
Sault aux Cochons, Petit lac du		X		22 F/04-201	37,58

TABLEAU 6 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Sault aux Cochons, Rivière du (secteur Nazaire de la zec de Forestville)		X		22 C/14-101	S. O.
Sault aux Cochons, Rivière du		X		22C/11-202	S. O.
Savanes, Lac des (zec Nordique)		X		22 C/12-101	252,39
Savanes, Petit lac des (zec Nordique)		X		22 C/12-101	71,77
Seeley, Lac (zec de Forestville)			X	22 F/03-202	40,07
Sénécal, Lac (zec de Labrieville)		X		22 F/05-201	50,69
Septembre, Lac (zec de Forestville)		X		22 F/03-101	38,71
Stanley, Lac (zec de Forestville)		X		22 F/03-102	49,95
Stella, Lac		X		22 C/13-102	69,31
Sterling, Lac (zec de Forestville)		X		22 F/03-101	27,08
Stevens, Lac		X		22 F/04-202	38,10
Supérieur, Lac		X		22 C/13-202	49,37
Terminal, Lac		X		22 F/05-201	40,37
Téton, Lac (zec Nordique)		X		22 C/12-201	48,42
Tom, Lac (zec de Labrieville)		X		22 F/05-101	43,33
Tonia, Lac (zec D'Iberville)		X		22 C/11-101	45,35
Tortue, Lac à la		X		22 C/13-101	28,76

TABLEAU 6 (SUITE)
R  PERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCI   AU D  VELOPPEMENT DE LA VILL  GIATURE PRIV  E
DANS LA MRC DE LA HAUTE-C  TE-NORD

Lacs, rivi��res et secteurs situ��s sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Pr��servation	Consolidation	D��veloppement		
Approche contr��l��e					
Trois Caribous, Lac aux		X		22 C/13-202	43,44
Tromp��, Lac (zec de Forestville)			X	22 C/14-102	49,96
Trompeur, Lac (zec de Forestville)		X		22 F/03-102	132,60
Truchon, Lac (zec D' Iberville)		X		22 C/11-101	116,51
Truite, Lac �� la		X		22C/05-102	29,05
Turcot, Lac (zec de Forestville)		X		22 C/13-202	33,85
Vaillancourt, Lac (zec D' Iberville)		X		22 C/12-102	21,90
Verret, Lac		X		22 F/04-202	100,60
Walsh, Lac (zec de Forestville)		X		22 F/03-201	49,23
Wapouche, Lac (zec de Labrieville)		X		22 F/04-201	76,67
William, Lac (zec de Forestville)		X		22 C/14-101	96,04
Willow, Lac (zec de Labrieville)		X		22 F/05-101	50,05
Yo-Yo, Lacs (zec de Forestville)		X		22 C/14-202	49,66

TABLEAU 7
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE MANICOUAGAN

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Alice, Lac (zec Varin)		X		22 F/10-201	49,14
Amours, Lac des		X		22 K/02-101	105,58
André, Lac		X		22 F/09-102	28,61
Apricot, Lac		X		22 F/09-101	21,83
Arthur, Lac (zec Varin)		X		22 F/10-201	42,47
Ashini, Lac		X		22 G/12-102	155,52
Audet, Lac		X		22 F/08-202	24,13
Avion, Lac de l'		X		22 F/07-102	80,59
Baguette, Lac		X		22 F/15-202	63,16
Balises, Lac des		X		22 F/09-102	157,42
Belisle, Lac (zec Varin)			X	22 F/10-201	27,79
Bertin, Lac		X		22 F/15-202	61,67
Brisson, Lac		X		22 F/08-201	100,75
Brûlé, Lac		X		22 F/10-102	740,52
Burn, Lac (zec Varin)		X		22 F/07-202	45,65
Cabane d'Écorce, Lac de la		X		22 F/02-202	21,17
Camp, Lac du		X		22 G/05-202	31,20

TABLEAU 7 (SUITE)
R  PERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCI   AU D  VELOPPEMENT DE LA VILL  GIATURE PRIV  E
DANS LA MRC DE MANICOUAGAN

Lacs, rivi��res et secteurs situ��s sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Pr��servation	Consolidation	D��veloppement		
Approche contr��l��e					
Caouette, Lac		X		22 F/08-201	181,57
Carabosse, Lac		X		22 K/ 02-101	31,91
Caribou, Lacs du (2 lacs)		X		22 F/02-202	22,99
Carr��s, Lacs		X		22 F/08-202	33,03
Castor, Lac du		X		22 G/12-101	105,09
Catosca, Lac		X		22 K/02-101	349,93
Chasseurs, Lac des (zec Trinit��)		X		22 G/11-101	64,71
Chien, Lac (zec Varin)		X		22 F/10-201	99,93
C��ur, Lac en		X		22 F/07-102	27,33
Copain, Lac du		X		22 F/02-201	24,12
Corail, Lac		X		22 G/05-202	25,32
Croche, Lac (zec Trinit��)		X		22 G/11-101	73,50
Croix, Lac la		X		22 F/10-101	165,48
Curry, Lac (zec Trinit��)		X		22 G/06-201	26,18
Cygne, Lac du		X		22 G/12-201	47,66
Davidson, Lac (zec Trinit��)		X		22 G/06-201	92,54
Denis, Lac		X		22 F/06-102	27,25
Despr��s, Lac		X		22 F/09-102	111,54

TABLEAU 7 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE MANICOUAGAN

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Doddridge, Lac (zec Trinité)		X		22 G/11-101	57,25
Earle, Lac (zec Trinité)		X		22 G/11-101	40,11
Elsa, Lac (zec Trinité)			X	22 G/06-201	20,35
Éphémères, Lac des		X		22 F/09-201	71,73
Épinette Rouge, Lac de l'		X		22 F/02-202	38,49
Euclide, Lac		X		22 F/08-202	31,75
Fer à Cheval, Lac		X		22 F/06-202	54,38
Flossie, Lac		X		22 G/06-201	27,26
Foin, Lac à (Foin, Lac au)		X		22 F/02-201	38,17
Fraser, Lac		X		22 F/15-102	252,00
Gabriel, Lac		X		22 F/08-102	23,08
Gaillard, Lac		X		22 K/02-101	1 193,99
Gargouille, Lac de la		X		22 F/10-102	32,83
Genest, Lac (zec Trinité)		X		22 G/11-101	21,77
Georges-Tremblay, Lac (zec Varin)		X		22 F/08-201	36,65
Godfrey, Lac (zec Trinité)			X	22 G/11-101	20,05
Grand Héron, Lac du		X		22 G/12-102	150,39
Grande Décharge, Lac de la (zec Trinité)			X	22 G/11-101	26,45

TABLEAU 7 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE MANICOUAGAN

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Hal, Lac		X		22 G/05-202	39,42
Hibou, Lac du		X		22 F/08-101	40,30
Huard, Lac		X		22 G/12-202	202,63
Huards, Lac des		X		22 F/10-102	35,00
Île, Lac à l'		X		22 G/05-202	47,31
Îles, Lac des		X		22 G/05-202	128,83
Indiens, Lac des		X		22 F/07-101	73,35
Innommé, Lac (49 12' 11", -68 37' 25")		X		22 F/02-202	23,39
Innommé, Lac (49 13' 16", -68 56' 47")		X		22 F/02-201	26,36
Innommé, Lac (49 19' 15", -69 01' 31")		X		22 F/06-102	22,07
Innommé, Lac (49 20' 01", -68 28' 40")		X		22 F/08-101	32,04
Innommé, Lac (49 21' 25", -68 39' 05")		X		22 F/07-102	36,22
Innommé, Lac (49 22' 38", -68 53' 05")		X		22 F/07-201	28,31
Innommé, Lac (49 24' 26", -68 01' 29")		X		22 F/08-202	21,97
Innommé, Lac (49 27' 13", -68 30' 38")		X		22 F/07-202	20,82
Innommé, Lac (49 34' 17", -67 46' 52")		X		22 G/12-101	20,69
Innommé, Lac (49 35' 12", -68 30' 03")		X		22 F/10-102	28,28
Innommé, Lac (49 36' 26", -68 31' 23")		X		22 F/10-102	82,02

TABLEAU 7 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE MANICOUAGAN

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Innommé, Lac (49 43' 13", -68 45' 31")		X		22 F/10-201	26,05
Innommé, Lac (49 43' 26", -68 39' 09")		X		22 F/10-202	21,19
Innommé, Lac (49 43' 34", -68 37' 50")		X		22 F/10-202	33,99
Innommé, Lac (49 44' 05", -68 48' 27")		X		22 F/10-201	71,22
Innommé, Lac (49 46' 29", -68 31' 00")		X		22 F/15-102	24,07
Innommé, Lac (49 48' 59", -68 46' 34")		X		22 F/15-101	20,14
Innommé, Lac (49 49' 06", -68 54' 21")		X		22 F/15-101	24,76
Innommé, Lac (49 49' 09", -68 52' 05")		X		22 F/15-101	41,19
Innommé, Lac (49 50' 06", -68 49' 08")		X		22 F/15-101	68,56
Innommé, Lac (49 50' 29", -68 51' 09")		X		22 F/15-101	73,54
Innommé, Lac (49 51' 16", -68 48' 48")		X		22 F/15-101	28,85
Innommé, Lac (49 51' 58", -68 52' 59")		X		22 F/15-101	45,95
Innommé, Lac (49 52' 09", -68 55' 15")		X		22 F/15-101	61,70
Innommé, Lac (49 56' 20", -68 44' 09")		X		22 F/15-202	30,88
Innommé, Lac (49 56' 38", -68 46' 36")		X		22 F/15-202	22,06
Innommé, Lac (49 57' 28", -68 49' 38")		X		22 F/15-201	31,89
Innommé, Lac (49 57' 52", -68 42' 35")		X		22 F/15-202	40,43
Innommé, Lac (49 57' 54", -68 50' 25")		X		22 F/15-201	31,21

TABLEAU 7 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE MANICOUAGAN

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Jack, Lac (zec Trinité)			X	22 G/06-201	25,54
Jacques, Lac (zec Trinité)		X		22 G/11-101	32,74
Jacques, Lac (zec Varin)			X	22 F/10-102	44,38
Jean, Lac (zec Varin)		X		22 F/07-102	55,95
Jean, Lac	X			22 G/06-101	36,87
Jean-Louis, Lac		X		22 F/15-201	98,47
Jean-Marie, Lac	X			22 G/05-102	107,38
Jérémie, Lac (zec Varin)			X	22 F/10-201	27,93
Jim, Lac (zec Trinité)		X		22 G/06-201	21,93
Julien, Lac		X		22 F/02-201	31,76
Kapimitikama, Lac		X		22 F/15-202	97,02
Kull, Lac		X		22 F/15-102	20,86
Ladoga, Lac (zec Trinité)		X		22 G/11-101	30,96
Lamarre, Lac		X		22 F/09-102	29,07
Léon, Lac (zec Trinité)		X		22 G/11-101	23,83
Léon, Lac (zec Varin)		X		22 F/10-202	32,97
Ligne, Lac de la		X		22 F/09-102	33,81
Limite, Lac (zec Varin)		X		22 F/10-201	80,61

TABLEAU 7 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE MANICOUAGAN

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Loup Marin, Petit lac au		X		22 F/07-102	108,52
Ma Tante, Lac		X		22 G/05-201	59,09
Malfait, Lac		X		22 F/15-201	223,35
Manicouagan, Rivière		X		22 F/10-202	S. O.
Marthe, Lac (zec Varin)			X	22 F/10-102	22,91
McKinnon, Lac		X		22 G/12-101	22,07
Miquelon, Lac		X		22 F/09-201	546,65
Mistassini, Lac		X		22 F/08-202	169,66
Mitchell, Lac (zec Trinité)			X	22 G/11-101	S. O.
Nadeau, Lac		X		22 G/06-201	21,85
Noémi, Lac (zec Varin)			X	22 F/10-102	36,56
Noir, Lac (zec Varin)		X		22 F/10-201	51,14
Nouvel, Lacs		X		22 K/02-101	2 740,42
Ours, Lac à l' (zec Trinité)			X	22 G/06-201	24,71
Outardes, Rivière aux		X		22 F/07-202	S. O.
Pareil, Lac (zec Varin)		X		22 F/10-102	45,72
Pêche, Lac à la		X		22 F/10-202	27,78
Perron, Lac		X		22 F/09-201	94,00

TABLEAU 7 (SUITE)
R  PERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCI   AU D  VELOPPEMENT DE LA VILL  GIATURE PRIV  E
DANS LA MRC DE MANICOUAGAN

Lacs, rivi��res et secteurs situ��s sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Pr��servation	Consolidation	D��veloppement		
Approche contr��l��e					
Pierre-Paul, Lac		X		22 F/06-102 22 F/06-202	78,33
Porc, Lac (Jeune Bois, Lac du)		X		22 F/07-201	205,69
Portage, Lac du		X		22 G/05-101	22,36
Potvin, Lac		X		22 F/08-102	45,28
Queue de Poisson, Lac		X		22 F/07-101	36,02
Raymond, Lac (zec Varin)			X	22 F/10-102	36,17
Reagan, Lac (zec Varin)			X	22 F/07-202	27,19
Reid, Lac		X		22 F/03-202	65,98
Richard, Lac (zec Varin)			X	22 F/08-201	22,60
Rita, Lac		X		22 F/09-201	27,80
Rochu, Lac		X		22 F/15-102	94,93
Roger, Lac		X		22 G/12-102	74,98
Rossister, Lac (zec Trinit��)		X		22 G/06-201	38,34
Sainte-Croix, Lac (zec Trinit��)		X		22 G/06-201	25,48
Sans Eau, Lac (zec Varin)			X	22 F/07-202	25,37
Sauvage, Lac du (zec Varin)		X		22 F/10-201	28,85
Septi��me, Lac (zec Trinit��)		X		22 G/11-101	50,46

TABLEAU 7 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE MANICOUAGAN

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Séraphin, Lac		X		22 K/02-101	24,68
Sewell, Lac		X		22 F/08-101	88,40
Shaw, Lac		X		22 F/08-202	38,72
Shoal, Lac		X		22 K/02-201	102,93
Simard, Lac		X		22 F/02-201	83,85
Smith, Lac		X		22 F/08-201	28,52
Staff, Deuxième lac (zec Trinité)			X	22 G/06-201	25,90
Staff, Lac (zec Trinité)			X	22 G/06-201	23,80
Tempête, Lac de la		X		22 G/05-202	51,32
Théodore, Lac (zec Trinité)		X		22 G/06-201	44,66
Thom, Lac		X		22 G/12-102	27,37
Thomas, Lac		X		22 F/08-102	20,79
Trébo, Lac (zec Varin)			X	22 F/10-201	28,23
Trois Pointes, Lac des		X		22 F/08-102	50,96
Vallier, Lac		X		22 K/02-202	37,49
Varin, Lac (zec Varin)		X		22 F/10-102	332,40
Vieil Ours, Lac au (zec Varin)			X	22 F/10-102	25,72
Walker, Lac (zec Varin)		X		22 F/07-202	46,01
Wood, Lac (zec Varin)		X		22 F/10-102	48,56

TABLEAU 8
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
POUR LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Adrien, Lac (zec Matimek)			X	22 J/10-202	326,90
André, Lac (zec Matimek)		X		22 J/15-101	57,55
Ange, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-101	36,87
Anne, Lac (zec Matimek)			X	22 J/07-102	35,91
Attacaupé, Lac (zec Matimek)		X		22 J/10-101	130,76
Attrape, Lac de l' (zec Matimek)			X	22 J/10-202	63,44
Beau, Lac		X		22 J/02-201	43,20
Boulianne, Lac		X		22 G/11-201	44,28
Brigitte, Lac		X		22 G/11-201	23,15
Brillant, Lac (zec Matimek)			X	22 J/10-102	67,39
Brûlé, Lac (zec Matimek)		X		22 J/07-102	48,99
Brûlé, Lac (zec Trinité)		X		22 G/11-101	133,20
Cacaoui, Lac (zec Matimek)		X		22 J/15-101	1 749,88
Cacaoui, Petit lac (zec Matimek)		X		22 J/14-102	215,89
Cadorette, Lac de			X	22 G/12-102	34,44
Caro, Lac			X	22 G/11-201	49,01
Cavanagh, Lac (zec Trinité)		X		22 G/11-201	34,38

TABLEAU 8 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
POUR LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Chance, Lac de la (zec Matimek)			X	22 J/07-201	29,52
Charles, Lac à (zec Matimek)			X	22 J/07-202	169,06
Chutes, Lac des		X		22 G/11-201	21,79
Coin, Lac du (zec Matimek)		X		22 J/10-202	40,66
Coulée, Lac de la (zec Matimek)			X	22 J/07-202	113,48
Crans Serrés, Lac des (zec Matimek)			X	22 J/07-202	20,57
Crochet, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-101	22,53
Curieux, Lac (zec Matimek)			X	22 J/07-202	38,10
Curot, Lac (zec Matimek)		X		22 J/07-102	631,93
Dagneau, Lac		X		22 J/03-102	144,00
Denté, Lac (zec Matimek)			X	22 J/07-202	37,95
Deux Baies, Lac des		X		22 J/02-201	24,92
Docteur-Roy, Lac du (Bonhomme-Desrosiers, Lac du)		X		22 G/11-102	78,93
Doré, Lac (zec Matimek)			X	22 J/10-201	62,77
Dubé, Rivière		X		22 G/13-202	S. O.
Dufour, Lac (zec Matimek)			X	22 J/07-102	28,12
Dumais, Lac (zec Matimek)		X		22 J/10-202	33,56

TABLEAU 8 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
POUR LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Écureuils, Lac aux		X		22 G/14-101	50,98
Éden, Lac (zec Matimek)		X		22 J/07-201	61,75
Épinard, Lac de l'		X		22 G/14-202	24,95
Feuilles, Lac des (zec Matimek)		X		22 J/07-201	23,34
Fox, Lac		X		22 G/12-102	74,15
Fox, Lac (zec Matimek)			X	22 J/07-202	25,76
Francis, Lac		X		22 G/11-201	39,18
Fretin, Lac (zec Matimek)		X		22 J/14-102	82,98
Futura, Lac (zec Matimek)			X	22 J/10-201	32,78
Gagnon, Lac (zec Matimek)		X		22 J/10-101	75,96
Guillaume, Lac		X		22 G/11-201	37,80
Hall, Lac (zec Matimek)		X		22 J/07-102	293,26
Hingan, Lac (zec Matimek)		X		22 J/07-102	293,16
Île, Lac de l'		X		22 G/13-202	111,12
Îles, Lac des		X		22 G/11-201	75,41
Îles, Lac des (zec Matimek)		X		22 J/02-201	1 524,00
Indiens, Lac des (zec Matimek)		X		22 J/07-101	31,47

TABLEAU 8 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
POUR LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Innommé # 1, Lac			X	22 G/11-201	21,27
Innommé # 2, Lac		X		22 G/11-201	31,46
Innommé # 4, Lac		X		22 G/14-202	25,67
Innommé # 5, Lac		X		22 G/13-202	213,93
Innommé # 6, Lac		X		22 G/13-202	45,04
Innommé # 7, Lac		X		22 G/13-202	51,00
Innommé # 8, Lac		X		22 G/13-202	42,30
Innommé, Lac (zec Matimek [50 44'27",-66 38'33"])			X	22 J/10-202	25,82
Innommé, Lac (zec Matimek [50 45'28",-66 42'20"])			X	22 J/15-102	22,90
Innommé, Lac (zec Matimek [50 45'41",-66 41'52"])			X	22 J/15-102	20,63
Innommé, Lac (zec Matimek [50 49'34",-67 1'23"])			X	22 J/14-102	31,07
Insolite, Lac (zec Matimek)			X	22 J/10-202	21,63
Interdit, Lac (zec Matimek)		X		22 J/10-202	57,70
Jourdain, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-102	109,68
Kim, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-101	34,96

TABLEAU 8 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
POUR LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Ladougas, Lac (zec Matimek)		X		22 J/10-101	84,88
Lanctot, Lac		X		22 G/11-201	44,95
Landry, Lac (zec Matimek)		X		22 J/15-101	48,02
Lapointe, Lac (zec Matimek)			X	22 J/10-202	44,70
Louer, Lac à (zec Matimek)				22 J/07-202	31,85
Louise, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-101	24,91
Malfait, Lac (zec Matimek)		X		22 J/07-201	72,00
Manitowik, Lac (zec Matimek)		X		22 J/10-102	63,39
Martel, Lac (zec Matimek)		X		22 J/07-201	26,35
Médailleon, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-101	54,39
Menville, Lac		X		22 G/11-201	37,07
Moi, Lac à (zec Matimek)		X		22 J/15-101	274,83
Mystique, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-102	24,67
Nakina, Lac (zec Matimek)		X		22 J/10-102	67,18
Nasser, Lac		X		22 G/11-201	43,65
Ninnipuka, Lac (zec Matimek)			X	22 J/10-102	30,65
Nitro, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-101	30,99

TABLEAU 8 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
POUR LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Oblong, Lac		X		22 G/14-202	23,53
Obscur, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-201	26,95
Outarde, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-101	83,84
Ovide, Lac (zec Matimek)		X		22 J/10-101	61,19
Paul, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-101	29,54
Paul-Côté, Lac		X		22 G/14-201	470,48
Pêche, Lac à la (zec Matimek)			X	22 J/15-102	44,16
Pentecôte, Lac		X		22 G/14-101	1 951,50
Piace, Lac (zec Matimek)			X	22 J/07-201	28,18
Picard, Lac (zec Matimek)			X	22 J/10-102	619,23
Pierre, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-101	21,96
Pierre-Girard, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-101	20,87
Poêlon, Lac au (zec Matimek)			X	22 J/10-201	73,45
Pont, Lac du		X		22 G/14-201	144,00
Portage, Lac du (zec Matimek)		X		22 J/07-101	72,28
Précipices, Lac des			X	22 G/11-201	26,84
Rieux, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-101	25,24

TABLEAU 8 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
POUR LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Rond, Lac		X		22 G/14-201	97,79
Sainte-Anne, Lac (zec Matimek)			X	22 J/02-202	57,18
Sainte-Marguerite, Rivière (zec Matimek)		X		22 J/07-202	S. O.
Samson, Lac		X		22 G/13-202	37,42
Sept-Îles, Lac			X	22 G/11-201	21,77
Sept Milles, Lac (zec Matimek)		X		22 J/10-201	43,10
Serpent, Lac (zec Matimek)			X	22 J/10-101	30,13
Soûlard, Lac (zec Matimek)		X		22 J/07-202	41,47
Soupir, Lac du (zec Matimek)			X	22 J/07-201	26,91
Testé, Lac (zec Matimek)			X	22 J/07-202	34,00
Toi, Lac à (zec Matimek)		X		22 J/15-101	454,71
Tommy, Lac (zec Matimek)		X		22 J/10-201	62,07
Tortellier, Lac (zec Matimek)		X		22 J/09-101	308,60
Troué, Lac (zec Matimek)			X	22 J/14-202	23,47
Tucker, Lac		X		22 G/12-102	25,17
Valin, Lac (zec Matimek)		X		22 J/10-101	58,74
Vierge, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-101	55,42
Vigneault, Lac (zec Matimek)			X	22 J/15-101	33,34
Vital, Lac			X	22 G/11-201	20,06

TABLEAU 9
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE MINGANIE

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Couture, Lac de la		X		22 I/07-101	En révision
Hatché, Lac		X		22 I/08-102	21,28
Innommé, Lac (50 19' 57", -64 49' 40")		X		22 I/07-101	49,93
Innommé, Lac (50 20' 31", -64 50' 43")		X		22 I/07-101	En révision
Innommé, Lac (50 21' 16", -64 24' 13")		X		22 I/08-101	23,16
Maloney, Lac			X	22 I/07-102	119,19
Milieu, Lac du			X	12 L/06-102	182,95
Passe, Lac de la		X		22 I/07-101	66,39
Plantain, Lac			X	22 H/16-101	193,55
Saint-Laurent, Fleuve (Baie des Trilobites)	X			12 L/03-201	S. O.
Saint-Laurent, Fleuve (Baie Pashashibou)	X			12 L/08-101	S. O.
Saint-Laurent, Fleuve (Baie Pontbriand)	X			12 L/07-102	S. O.
Saint-Laurent, Fleuve (Caps Blancs)	X			12 L/05-102	S. O.
Saint-Laurent, Fleuve (Grande anse du Dock)	X			22 I/07-101	S. O.
Saint-Laurent, Fleuve (Havre de Betchouane)	X			12 L/03-202	S. O.
Saint-Laurent, Fleuve (La Baleine)	X			22 I/07-101	S. O.

TABLEAU 9 (SUITE)
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE MINGANIE

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche contrôlée					
Saint-Laurent, Fleuve (La Fausse Passe)	X			12 L/03-201	S. O.
Saint-Laurent, Fleuve (Ouest de Longue-Pointe-de-Mingan)	X			22 I/08-102	S. O.
Saint-Laurent, Fleuve (Petites-Rivières)	X			12 L/08-101	S. O.
Saint-Laurent, Fleuve (Pointe du Sauvage)	X			12 L/06-102	S. O.
Saint-Laurent, Fleuve (Pointe Nabisipi)	X			12 L/01-202	S. O.
Saint-Laurent, Fleuve (Pointe Paradis)	X			12 L/05-101	S. O.
Saint-Laurent, Fleuve (Pointe Ridge)	X			22 I/07-102	S. O.
Saint-Laurent, Fleuve (Rivière à la Chaloupe)	X			22 I/06-102	S. O.
Saint-Laurent, Fleuve (Rivière aux Graines)	X			22 I/06-102	S. O.
Saint-Laurent, Fleuve (Secteur des Îles-aux-Oiseaux)	X			12 L/03-201	S. O.
Touzel, Lac		X		22 I/07-101	334,28

TABLEAU 10
RÉPERTOIRE HYDROGRAPHIQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
DANS LA MRC DE CANIAPISCAU

Lacs, rivières et secteurs situés sur le littoral	Secteurs de planification			Feuillets cartographiques	Superficies (ha)
	Préservation	Consolidation	Développement		
Approche modulée					
Audet, Lac			X	22 N/16-201	136,94
Barbel, Lac			X	22 N/16-202	1 523,85
Carheil, Lac			X	23 B/11	1 967,63
Daigle, Lac			X	23 B/14	228,72

CHAPITRE 6 PLAN D'ACTION DE LA SECTION RÉCRÉOTOURISME

Le plan d'action vise à mettre en œuvre les cinq produits et services de la section récréotourisme, soit les emplacements de villégiature privée, l'hébergement commercial en forêt, les sentiers récréatifs et les chemins en forêt, les paysages patrimoniaux et les sites littoraux et riverains. Pour chaque produit et service, le plan d'action détermine les activités à réaliser.

Le plan d'action étant quinquennal, sa mise en œuvre s'inscrit dans les exercices financiers 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. Les échéanciers rattachés aux activités du plan d'action s'appuient sur les cibles formulées dans les résultats attendus (voir chapitre 3).

Le plan d'action est celui du MRNF. Le Ministère s'associe toutefois à ses partenaires de concertation ou de consultation pour atteindre les résultats attendus de la section récréotourisme. La mise en œuvre du plan d'action s'effectue en fonction des disponibilités financières du Ministère et de celles des partenaires.

6.1 Activités du plan d'action

Les activités du plan d'action sont présentées sous forme de tableau. Elles sont regroupées par produits et services.

TABLEAU 11
ACTIVITÉS DU PRODUIT ET SERVICE *EMPLACEMENTS DE VILLÉGIATURE PRIVÉE*

Activités	Secteurs de développement	Participants à la réalisation	Échéancier
A. Ouvrir 200 emplacements de villégiature privée sur le territoire public de la Côte-Nord, à la suite de la réalisation de plans de mise en valeur	Approches : ✓ contrôlée ✓ progressive	▪ Table régionale de concertation	Avril 2004 à mars 2006
B. Ouvrir des emplacements de villégiature privée sur les îles maritimes de la Basse-Côte-Nord	Approche : ✓ progressive	▪ MRNF (Territoire-09)	Avril 2005 à mars 2009
C. Définir des modalités particulières de développement dans les secteurs d'intérêt du caribou forestier	Approches : ✓ contrôlée ✓ modulée ✓ spontanée	▪ Table régionale de concertation	Avril 2005 à mars 2009
D. Définir des normes d'harmonisation entre l'utilisation innue et l'utilisation récréative	Approches : ✓ contrôlée ✓ modulée ✓ progressive ✓ spontanée	▪ MRNF (Territoire-09) ▪ MRNF (Territoire-02) ▪ Communautés innues : Mamuitun mak Nutashkuan Mamit Innuat Matimekosh	Janvier 2005 à mars 2007
E. Convenir de modalités particulières de développement de l'activité récréotouristique dans les sites patrimoniaux de la communauté innue de Betsiamites	Approches : ✓ contrôlée ✓ modulée	▪ MRNF (Territoire-09) ▪ MRNF (Territoire-02) ▪ Communauté innue de Betsiamites	À déterminer, à la suite des résultats de la négociation en cours

TABLEAU 11
ACTIVITÉS DU PRODUIT ET SERVICE *EMPLACEMENTS DE VILLÉGIATURE PRIVÉE* (SUITE)

Activités	Secteurs de développement	Participants à la réalisation	Échéancier
F. Proposer des activités au plan d'action du PRDTP – Section récréotourisme relativement aux aires convenues de Mamit Innuat en cours de discussion à la table conjointe de négociations	Approches : ✓ contrôlée ✓ progressive ✓ spontanée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MRNF (Territoire-09) ▪ Mamit Innuat 	À déterminer à la suite des résultats de la négociation en cours
G. Définir une orientation de développement par rapport aux lacs plus petits que 20 hectares situés sur les terres publiques intramunicipales déléguées	Approche : ✓ contrôlée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MRNF (Territoire-09) ▪ MRNF (Faune Québec-09) ▪ MRC La Haute-Côte-Nord ▪ MRC Manicouagan 	À déterminer au cours de la réalisation de la planification d'aménagement intégré (PAI)
H. Amorcer les discussions sur le développement relatif aux emplacements de villégiature privée sur la pointe ouest de l'île d'Anticosti	Approche : ✓ progressive	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Table régionale de concertation 	Avril 2005 à mars 2009
I. Développer une approche qui déterminera la manière dont seront répartis les emplacements de villégiature privée sur la Côte-Nord, lors des prochains exercices de planification	Approche : ✓ contrôlée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Table régionale de concertation 	Avril 2006 à mars 2007
J. Définir la notion de capacité de support du milieu applicable au secteur de développement approche modulée	Approche : ✓ modulée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Table régionale de concertation 	Avril 2007 à mars 2009
K. Amorcer les discussions sur le développement d'emplacements de villégiature privée dans l'arrière-pays de la MRC de Minganie et de la Basse-Côte-Nord	Approche : ✓ progressive	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Table régionale de concertation 	Avril 2005 à mars 2009

TABLEAU 12
ACTIVITÉS DU PRODUIT ET SERVICE *HÉBERGEMENT COMMERCIAL EN FORÊT*

Activités	Secteurs de développement	Participants à la réalisation	Échéancier
A. Établir un processus de suivi entre la Table régionale de concertation et le MRNF (Faune Québec) relativement à la création de pourvoies	Approches : ✓ contrôlée ✓ modulée ✓ progressive ✓ spontanée	▪ Table régionale de concertation	Avril 2005 à mars 2006
B. Établir un processus de suivi entre la Table régionale de concertation et le MRNF (Faune Québec) relativement à l'augmentation de la capacité d'accueil de l'hébergement commercial en forêt	Approches : ✓ contrôlée ✓ modulée ✓ progressive ✓ spontanée	▪ Table régionale de concertation	Avril 2005 à mars 2006
C. Définir des normes d'harmonisation entre les emplacements de villégiature privée et les pourvoies sans droits exclusifs sur le territoire de la MRC de Caniapiscau	Approches : ✓ modulée ✓ spontanée	▪ MRNF (Faune Québec-10) ▪ MRNF (Faune Québec-09) ▪ MRNF (Territoire-09) ▪ MRC Caniapiscau ▪ Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (conventions du Nord) ▪ Communauté innue de Betsiamites	Avril 2005 à mars 2009
D. Définir une orientation relative à la consolidation des pourvoies sans droits exclusifs dans le secteur de développement approche contrôlée	Approche : ✓ contrôlée	▪ Table régionale de concertation	Avril 2005 à mars 2009

TABLEAU 12
ACTIVITÉS DU PRODUIT ET SERVICE *HÉBERGEMENT COMMERCIAL EN FORÊT (SUITE)*

Activités	Secteurs de développement	Participants à la réalisation	Échéancier
E. convenir de modalités particulières pour conserver du territoire public libre de droit faunique dans une portion du territoire public de la MRC de La Haute-Côte-Nord	Approche : ✓ contrôlée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MRNF (Territoire-09) ▪ MRNF (Faune Québec-09) ▪ MRC La Haute-Côte-Nord ▪ Communautés innues : Essipit Betsiamites 	Avril 2005 à mars 2009
F Évaluer l'occasion d'établir des mesures d'atténuation autres que celles inscrites au <i>Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public</i> applicables entre l'hébergement commercial en forêt et les emplacements de villégiature privée	Approches : ✓ contrôlée ✓ modulée ✓ progressive ✓ spontanée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Table régionale de concertation 	Avril 2008 à mars 2009

TABEAU 13
ACTIVITÉS DU PRODUIT ET SERVICE *SENTIERS RÉCRÉATIFS ET CHEMINS EN FORÊT*

Activités	Secteurs de développement	Participants à la réalisation	Échéancier
A. Ajouter 400 km de sentiers récréatifs et 120 km de chemins en forêt	Approches : ✓ contrôlée ✓ modulée ✓ progressive ✓ spontanée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MRNF (Forêt Québec) ▪ MRC La Haute-Côte-Nord ▪ MRC Manicouagan ▪ MRC Sept-Rivières ▪ MRC Caniapiscau ▪ MRC Minganie 	Avril 2005 à septembre 2009
B. Améliorer 400 km de sentiers récréatifs et 530 km de chemins en forêt	Approches : ✓ contrôlée ✓ modulée ✓ progressive ✓ spontanée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MRNF (Forêt Québec) ▪ MRC La Haute-Côte-Nord ▪ MRC Manicouagan ▪ MRC Sept-Rivières ▪ MRC Caniapiscau ▪ MRC Minganie 	Avril 2005 à septembre 2009

TABLEAU 14
ACTIVITÉS DU PRODUIT ET SERVICE *PAYSAGES PATRIMONIAUX*

Activités	Secteurs de développement	Participants à la réalisation	Échéancier
A. Intégrer au PRDTP les aspects récréotouristiques relatifs aux plans de conservation des réserves aquatique et de biodiversité projetées	Approches : ✓ contrôlée ✓ modulée ✓ progressive ✓ spontanée	▪ Table régionale de concertation	Avril 2005 à mars 2009
B. Définir une orientation relative à la mise en valeur des paysages d'ambiance	Approches : ✓ contrôlée ✓ modulée ✓ progressive ✓ spontanée	▪ Table régionale de concertation	Avril 2005 à mars 2009

TABLEAU 15
ACTIVITÉS DU PRODUIT ET SERVICE *SITES LITTORAUX ET RIVERAINS*

Activités	Secteurs de développement	Participants à la réalisation	Échéancier
A. Définir une orientation relative à la mise en valeur des sites littoraux	Approches : ✓ contrôlée ✓ progressive	▪ Table régionale de concertation	Avril 2005 à mars 2009
B. Définir une orientation relative à la reconnaissance de sites riverains	Approches : ✓ contrôlée ✓ modulée ✓ progressive ✓ spontanée	▪ Table régionale de concertation	Avril 2005 à mars 2009

Sommaire

Plan régional de développement du territoire public de la Côte-Nord

À l'automne 2001, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a entrepris la conception de la section récréotourisme du Plan régional de développement du territoire public de la Côte-Nord (PRDTP). Cet outil de planification vise à déterminer, avec les partenaires régionaux, où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation harmonieuse du territoire public. Ce plan a été réalisé en partenariat avec les intervenants régionaux et gouvernementaux qui ont participé à la prise de décision en matière d'utilisation du territoire public. Une Table régionale de concertation a été mise en place dans la région de la Côte-Nord. Elle est constituée, outre des représentants du MRNF (Territoire, Forêt Québec, Faune Québec), de ceux du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, des municipalités régionales de comté ainsi que des conseils tribaux de Mamuitun mak Nutashkuan et de Mamit Innuat. Le MRNF a aussi consulté d'autres organismes, communautés autochtones et ministères qui sont utilisateurs du territoire public afin de recueillir leurs commentaires.

Le PRDTP de la Côte-Nord s'inscrit dans une approche de gestion par résultats basée sur la notion d'enjeux et de résultats attendus. Les partenaires de la Table régionale de concertation ont ainsi déterminé des enjeux à caractère environnemental, économique et social à partir desquels s'élaborent des résultats attendus mesurables.

Produits et services et résultats attendus

La section récréotourisme du PRDTP se compose de cinq produits et services auxquels se greffent 31 résultats attendus. Ces produits et services, qui correspondent aux enjeux retenus sont :

- 1) emplacements de villégiature privée;
- 2) hébergement commercial en forêt;
- 3) sentiers récréatifs et chemins en forêt;
- 4) paysages patrimoniaux;
- 5) sites littoraux et riverains.

Les produits et services ont été déterminés avec le souci de répondre aux besoins récréatifs du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Leur mise en valeur se réalise dans une optique de développement durable, c'est-à-dire en tenant compte de leurs composantes environnementale, économique et sociale. Les tableaux qui suivent présentent les résultats attendus des cinq produits et services du PRDTP.

TABLEAU 16
RÉSULTATS ATTENDUS DU PRODUIT ET SERVICE
EMPLACEMENTS DE VILLÉGIATURE PRIVÉE

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNF aura offert 700 emplacements de villégiature privée sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. 		
Dimension environnementale	Dimension économique	Dimension sociale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les partenaires de la Table régionale de concertation du PRDTP auront planifié des emplacements de villégiature privée sur le territoire public de la Côte-Nord, en minimisant les impacts sur les milieux fragiles d'ici à mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les nouveaux villégiateurs auront créé 22,9 M\$ en retombées économiques locales en aménageant et en utilisant leur emplacement sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nouveau villégiateur aura accru et diversifié ses occasions de pratique d'activités récréatives sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009.

TABLEAU 17
RÉSULTATS ATTENDUS DU PRODUIT ET SERVICE
HÉBERGEMENT COMMERCIAL EN FORÊT

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les promoteurs auront développé quatre pourvoies dans les aires propices du territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. ▪ Les promoteurs auront augmenté de 10 % la capacité d'accueil de l'hébergement commercial en forêt sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. 		
Dimension environnementale	Dimension économique	Dimension sociale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les pourvoyeurs et les gestionnaires de zecs et de la réserve faunique auront contribué au contrôle du prélèvement faunique sur une partie du territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les pourvoyeurs et les gestionnaires de zecs et de la réserve faunique auront ajouté de nouvelles activités à l'offre récréative sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. ▪ Les pourvoyeurs et les gestionnaires de zecs et de la réserve faunique auront rehaussé la qualité des équipements d'hébergement commercial en forêt sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNF aura conservé du territoire public libre de droits fauniques dans une portion du territoire public de la MRC de La Haute-Côte-Nord d'ici à mars 2009.

TABLEAU 18
RÉSULTATS ATTENDUS DU PRODUIT ET SERVICE
***SENTIERS RÉCRÉATIFS ET CHEMINS EN FORÊT*²³**

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les promoteurs et le MRNF auront contribué à ajouter 400 kilomètres de sentiers récréatifs sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. ▪ Les promoteurs et le MRNF auront contribué à ajouter 120 kilomètres de chemins en forêt sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. ▪ Les promoteurs et le MRNF auront contribué à améliorer 400 kilomètres de sentiers récréatifs sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. ▪ Les promoteurs et le MRNF auront contribué à améliorer 530 kilomètres de chemins en forêt sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. 		
Dimension environnementale	Dimension économique	Dimension sociale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La population aura disposé d’un plus grand territoire et d’un nombre plus élevé de lacs pour la pratique de la chasse et de la pêche sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La clientèle touristique aura bénéficié d’un plus long réseau de sentiers récréatifs sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. ▪ La clientèle touristique aura bénéficié de nouveaux services et d’équipements d’accueil associés au réseau de sentiers récréatifs situé sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. ▪ Les villégiateurs auront bénéficié d’un plus long réseau de chemins en forêt sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. ▪ Les villégiateurs auront bénéficié d’un réseau de chemins en forêt amélioré sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La population aura accru ses possibilités de pratique d’activités récréatives sur le territoire public de la Côte-Nord d’ici à mars 2009.

²³ La contribution du MRNF est relative à l’émission de droits fonciers et à l’application du volet II du PMVRMF. Si le programme prenait fin, la participation du MRNF se limiterait à l’émission de droits fonciers.

TABLEAU 19
RÉSULTATS ATTENDUS DU PRODUIT ET SERVICE
PAYSAGES PATRIMONIAUX

<ul style="list-style-type: none"> ▪ La reconnaissance de paysages patrimoniaux par les partenaires de la Table régionale de concertation du PRDTP et la population sera devenue un actif permanent de développement récréatif sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. 		
Dimension environnementale	Dimension économique	Dimension sociale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les partenaires de la Table régionale de concertation du PRDTP et la population auront préservé les paysages dans les réserves aquatique et de biodiversité projetées sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les MRC de La Haute-Côte-Nord, de Manicouagan, de Sept-Rivières et de Minganie auront maintenu et amélioré, sur le territoire public de la Côte-Nord, la qualité des paysages le long de la route 138 d'ici à mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les partenaires de la Table régionale de concertation et la population auront reconnu des paysages naturels (réserves aquatique et de biodiversité projetées) et d'ambiance (route 138) sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009.

TABLEAU 20
RÉSULTATS ATTENDUS DU PRODUIT ET SERVICE
SITES LITTORAUX ET RIVERAINS

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les partenaires de la Table régionale de concertation du PRDTP et la population auront reconnu des sites littoraux, dans toutes les municipalités situées sur les rives du Saint-Laurent, à titre d'équipement permanent de développement récréatif sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. ▪ Les partenaires de la Table régionale de concertation du PRDTP et la population auront reconnu des sites riverains, sur les rivières canotables, à titre d'équipement permanent de développement récréatif sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. 		
Dimension environnementale	Dimension économique	Dimension sociale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La MRC de La Haute-Côte-Nord, la MRC de Manicouagan et le MRNF auront diminué la pression exercée par la fréquentation humaine sur les sites littoraux, identifiés par le Comité ZIP* de la rive nord de l'estuaire, sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. <p>* Zone d'intervention prioritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La clientèle touristique aura fréquenté des sites littoraux sur le territoire public de la Côte-Nord, pour observer la faune terrestre et aquatique, dans toutes les municipalités situées sur les rives du Saint-Laurent d'ici à mars 2009. ▪ La clientèle touristique aura bénéficié de nouveaux services et d'équipements d'accueil, associés à la pratique d'activités nautiques, dans les sites littoraux et riverains situés sur le territoire public de la Côte-Nord d'ici à mars 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La population aura bénéficié du maintien et de l'augmentation du nombre d'accès publics aux rivières de la Côte-Nord, à l'estuaire et au golfe du Saint-Laurent et à leurs plages d'ici à mars 2009. ▪ La population aura accru ses occasions de pratique d'activités de canoé-kayak sur l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et les rivières de la Côte-Nord d'ici à mars 2009.

Orientations de planification

Trois orientations de planification guident la mise en œuvre des cinq produits et services. Ces orientations sont les suivantes :

- ✓ **Préservation du territoire public** : développer ou consolider sur le territoire public les cinq produits et services de manière à maintenir les accès publics au littoral et à préserver les milieux naturels.
- ✓ **Consolidation du territoire public** : consolider sur le territoire public les cinq produits et services de manière à renforcer l'utilisation récréative actuelle en maintenant du territoire libre de droits fonciers et fauniques.
- ✓ **Développement du territoire public** : développer ou consolider sur le territoire public les cinq produits et services de manière à accroître la pratique d'activités récréatives et à l'étendre à de nouveaux territoires.

Approches de mise en œuvre

Dans le respect des orientations de planification, les cinq produits et services sont mis en œuvre au plan d'action selon les quatre approches suivantes :

- ✓ **Approche contrôlée** : maintenir du territoire public libre de droits fonciers et fauniques et assurer un accès public au littoral.
- ✓ **Approche modulée** : tenir compte de mesures d'aménagement relatives à la capacité de support du milieu, afin d'assurer une répartition équilibrée des activités récréatives sur le territoire public et de réserver du territoire public libre de droits fonciers et fauniques pour les générations futures.
- ✓ **Approche progressive** : maintenir les pratiques actuelles d'utilisation du territoire public dans l'attente de réaliser, à moyen terme, une planification intégrée des cinq produits et services.
- ✓ **Approche spontanée** : mettre en valeur les cinq produits et services à la suite d'une demande ponctuelle.

Plan d'action

Le plan d'action détermine les activités à réaliser pour mettre en œuvre les cinq produits et services. Il s'inscrit dans les exercices financiers 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009.

Le Ministère s'associera à ses partenaires de concertation et de consultation pour atteindre les résultats attendus de la section récréotourisme.

Annexes

Annexe 1 : Liste des partenaires de concertation du PRDTP

Organismes	Représentants
MRNF (Territoire)	Linda Tremblay Linda Coulombe
MRNF (Forêt Québec)	Mathieu Cyr
MRNF (Faune Québec – Région 10)	Roch Allen
MRNF (Faune Québec – Région 09)	Hélène Corbin
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Dany Rousseau Serge Beaulieu
MRC Caniapiscau	Nathalie Lagacé Sandra Gagnon
MRC La Haute-Côte-Nord	Yves Gendron
MRC Manicouagan	André Blais
MRC Minganie	Stéphanie Élias
MRC Sept-Rivières	Philippe Gagnon
Membres observateurs	Représentants
Assemblée Mamu Pakatatau Mamit (Ekuanitshit, Unamen Shipu et Pakua Shipu)	Jean-Sébastien Gravelle
Communauté innue de Betsiamites	Marc St-Onge Jean-Marie (Jack) Picard
Communauté innue d'Essipit	Alain Chabot (consultant) Sylvain Ross
Communauté innue de Nutashkuan	René Boudreault (consultant)

Annexe 2 : Liste des partenaires de consultation du PRDTP

Organismes
Association des pourvoires de la Côte-Nord et Fédération des pourvoires du Québec
Association des pourvoyeurs de la Côte-Nord
Association touristique régionale de Duplessis
Association touristique régionale Manicouagan
Comité ZIP Côte-Nord du Golfe
Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire
Conseil innu de Matimekosh
Conseil innu de Mashteuiatsh
Conseil innu Takuaiakan Uashat Mak Mani-Utenam
Conférence régionale des élus de la Côte-Nord
Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord
Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord
Conseil tribal de Mamuitun mak Nutashkuan
Fédération québécoise pour le saumon atlantique
Groupe Faune régional de la Côte-Nord
Hydro-Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère de la Culture et des Communications
Ministère des Affaires municipales et des Régions
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur de l'énergie
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur des forêts
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur des mines

Annexe 2 : Liste des partenaires de consultation du PRDTP (suite)

Organismes
Ministère des Transports du Québec
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Mouvement québécois des camps familiaux
Municipalité de Blanc-Sablon
Municipalité de Bonne-Espérance
Municipalité de Gros-Mécatina
Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent
Municipalité de Saint-Augustin
Regroupement des locataires des terres publiques inc.
Unité régionale des loisirs et de sport de la Côte-Nord
Zec de Forestville
Zec de Labrieville
Zec D'Iberville
Zec Matimek
Zec Nordique
Zec Trinité
Zec Varin

Annexe 3 : La Table régionale de concertation

Rôle

La Table régionale de concertation est responsable d'élaborer une proposition concertée du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP).

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune est responsable de l'approbation finale du PRDTP.

Responsabilités de la table régionale de concertation

- ✓ Commenter et bonifier, le cas échéant, la proposition de base soumise par le MRNF – Secteur du territoire à chacune des étapes d'élaboration du PRDTP.
- ✓ Prendre connaissance des commentaires formulés par les partenaires de consultation à l'égard de la proposition de base soumise à chacune des étapes d'élaboration du PRDTP, tel qu'il a été colligé et analysé par le MRNF – Secteur du territoire et prendre position sur la pertinence de leur prise en compte dans le PRDTP.
- ✓ Valider le rapport de consultation préparé par le MRNF – Secteur du territoire.
- ✓ S'entendre sur la version du PRDTP qui sera recommandé au ministre des Ressources naturelles et de la Faune pour approbation.
- ✓ Recevoir, analyser et prendre position sur tout dossier qui lui sera soumis relativement au processus de dérogation (modulations régionales) à l'Entente MRN–Société de la faune et des parcs du Québec sur le développement de la villégiature riveraine.

Responsabilités des membres de la table régionale de concertation

- ✓ Fournir un éclairage selon les situations présentées, en fonction de leur champ de compétence.
- ✓ Valider et bonifier les constats, problématiques ou tout autre document en fonction des besoins et préoccupations de leur organisation.
- ✓ Véhiculer des positions appuyées par leurs autorités respectives relativement aux propositions soumises.
- ✓ Participer au suivi et à l'évaluation des résultats.

Fonctionnement de la table régionale de concertation

Les membres ont la responsabilité de se donner des règles de fonctionnement (fréquence et lieux des rencontres, modalités de convocation, modalités de consultation, etc.).

La Table régionale de concertation est sous la responsabilité du MRNF – Secteur du territoire qui en assume la présidence et le secrétariat.

Les membres de la table régionale de concertation sont :

- 1 représentant par MRC
- 1 représentant du MRNF Secteur du territoire
- 1 représentant du MRNF Secteur Forêt Québec
- 1 représentant du MRNF Secteur Faune Québec région 09
- 1 représentant du MRNF Secteur Faune Québec région 10
- 1 représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 1 représentant innu par communauté ou conseil tribal

Les représentants innus ont le statut de membre observateur avec un droit de parole.

Il est convenu, dans l'entente de principe d'ordre général conclue entre les Premières Nations de Mamuitun mak Nutashkuan, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada que les Innus ont un droit de participation réelle à la gestion du territoire, des ressources naturelles et de l'environnement sur le Nitassinan. Dans ce contexte, l'élaboration du PRDTP fait l'objet d'un projet-pilote pour la participation réelle des Innus.

Les délibérations de la Table régionale de concertation font l'objet de comptes rendus versés au rapport de consultation du PRDTP.

Annexe 4 : Cadre méthodologique

Enjeux d'utilisation du territoire public reliés au récréotourisme et résultats attendus régionaux

Afin de cibler les enjeux de la région nord-côtière, les membres de la Table régionale de concertation du PRDTP ont utilisé un outil de travail intitulé : « Les enjeux (gains espérés) récréotouristiques du territoire public de la Côte-Nord ». À partir de cet outil, ils ont identifié cinq produits et services auxquels se rattachent des effets, des impacts et des finalités. Ces quatre éléments de l'enjeu reflètent les niveaux de gains espérés par la population. Les produits et services retenus sont : les emplacements de villégiature privée, l'hébergement commercial en forêt, les sentiers récréatifs et les chemins en forêt, les paysages patrimoniaux ainsi que les sites littoraux et riverains. Pour chacun de ces produits et services, les membres de la Table régionale de concertation ont précisé les enjeux liés aux dimensions environnementale, économique et sociale du développement durable pour lesquelles la population souhaite obtenir des gains.

LES COMPOSANTES D'UN ENJEU

Éléments	Définitions
Produit et service <i>(gain préalable)</i>	Niveau de résultat relatif à la livraison d'un objet tangible (ex. : sentier, emplacement de 4 000 m ²) ou à la prestation d'aide à une personne (ex. : programme d'aide, guide de la villégiature). <i>L'objet étant le produit et la prestation d'aide, le service.</i>
Effet <i>(gain préalable)</i>	Niveau de résultat qui correspond aux conséquences qui découlent de l'utilisation d'un produit ou d'un service. Les effets sont des conséquences souhaitées par la population.
Impact (changement) <i>(gain préalable)</i>	Niveau de résultat qui indique les changements qu'apporte l'utilisation d'un produit ou d'un service dans la population. Ce niveau de résultat correspond à des changements qui mènent à l'atteinte d'une finalité (but ultime recherché).
Finalité <i>(gain ultime)</i>	Dernier niveau de résultat (but ultime) recherché par la population.

Les résultats attendus

Les résultats attendus du PRDTP ont été élaborés sur la base de deux composantes de l'enjeu, soit le produit et service ainsi que l'effet.

L'outil de travail « Les enjeux (gains espérés) récréotouristiques du territoire public de la Côte-Nord » a été utilisé pour libeller les résultats attendus inscrits aux tableaux 1, 2, 3, 4 et 5 du chapitre 3. Ces tableaux ont été construits de la façon suivante :

a) Partie supérieure des tableaux

- Le résultat attendu a été formulé en combinant la composante produit et service de l'enjeu et sa caractéristique mesurable qui apparaît en caractère noir dans l'outil de travail de la présente annexe.

b) Partie inférieure des tableaux

- Les résultats attendus inscrits sous les titres dimensions environnementale, économique et sociale ont été formulés en combinant la composante effet de l'enjeu et sa caractéristique mesurable qui apparaît en caractère noir dans l'outil de travail de la présente annexe.

Les enjeux (gains espérés) récréotouristiques du territoire public de la Côte-Nord

PRODUITS ET SERVICES		EFFETS DE L'UTILISATION DU PRODUIT ET SERVICE		FINALITÉS RECHERCHÉES			
	Caractéristiques mesurables du produit et service	(Conséquences souhaitées)	Caractéristiques mesurables de l'utilisation	Maintien de la biodiversité (environnementale)	Consolidation et accroissement du nombre d'entreprises et d'emplois (économique)	Accession pour tous au territoire public (sociale)	
Impacts (changements) menant à l'atteinte des finalités							
Emplacements de villégiature privée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre²⁴ • Répartition • Mode d'occupation 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les milieux fragiles minimisés 	<ul style="list-style-type: none"> • État du milieu 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressource faunique et floristique protégée et contrôlée 			
		<ul style="list-style-type: none"> • Achat de biens et services dans les communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur • Transaction commerciale (niveau et variété) • Fréquentation des commerces 		<ul style="list-style-type: none"> • Apport d'une nouvelle clientèle • Diversification de l'offre d'achat 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Pratique accrue et harmonisée des activités de chasse, de pêche et de récréation 	<ul style="list-style-type: none"> • Variété d'utilisation • Durée de séjour • Fréquentation • Qualité d'expérience 			<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des besoins de récréation de villégiature privée • Rétention des populations en région • Respect du mode d'occupation traditionnel du territoire • Satisfaction des besoins de récréation d'une clientèle itinérante • Maintien du patrimoine collectif 	

²⁴ Les caractéristiques identifiées en caractères noirs correspondent aux caractéristiques clés permettant de bâtir les résultats attendus.

Les enjeux (gains espérés) récréotouristiques du territoire public de la Côte Nord (suite)

PRODUITS ET SERVICES	Caractéristiques mesurables du produit et service	EFFETS DE L'UTILISATION DU PRODUIT ET SERVICE		FINALITÉS RECHERCHÉES		
		(Conséquences souhaitées)	Caractéristiques mesurables de l'utilisation	Maintien de la biodiversité (environnementale)	Consolidation et accroissement du nombre d'entreprises et d'emplois (économique)	Accession pour tous au territoire public (sociale)
Hébergement commercial en forêt	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre • Capacité d'accueil • Mode d'occupation • Variété de l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance du prélèvement faunique 	<ul style="list-style-type: none"> • Poids moyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressource faunique protégée et contrôlée 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de nouvelles activités de récréation (service) • Qualité de l'hébergement en pourvoirie (équipement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'investissement • Type d'entreprise • Valeur en capital • Qualité d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des investissements chez les commerçants • Arrivée de nouveaux investisseurs (pourvoyeurs) • Apport d'une nouvelle clientèle • Rehaussement de la renommée régionale 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Conservation de territoires publics libres de droits fauniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Variété d'utilisation • Durée de séjour • Fréquentation • Qualité d'expérience 		<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des besoins de récréation des villégiateurs itinérants • Respect du mode d'occupation traditionnel du territoire • Maintien du patrimoine collectif 	

Impacts (changements) menant à l'atteinte des finalités

Les enjeux (gains espérés) récréotouristiques du territoire public de la Côte Nord (suite)

PRODUITS ET SERVICES	Caractéristiques mesurables du produit et service	EFFETS DE L'UTILISATION DU PRODUIT ET SERVICE		FINALITÉS RECHERCHÉES		
		(Conséquences souhaitées)	Caractéristiques mesurables de l'utilisation	Maintien de la biodiversité (environnementale)	Consolidation et accroissement du nombre d'entreprises et d'emplois (économique)	Accession pour tous au territoire public (sociale)
Impacts (changements) menant à l'atteinte des finalités						
Sentiers récréatifs et chemins en forêt	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kilomètres • Balisage • Catégorie • Type d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'accès au territoire et à un nombre plus élevé de plans d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux plans d'eau accessibles • Répartition 	<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement faunique contrôlé • Répartition équilibrée de la pression de chasse et de pêche 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Réseau régional de sentiers récréatifs (services, équipements d'accueil) • Réseau régional de chemins en forêt 	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'investissement • Type d'entreprise • Valeur en capital 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification de l'offre de récréation • Rétention touristique • Apport d'une nouvelle clientèle • Rehaussement de la renommée régionale 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Occasions accrues de pratique d'activités récréatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'utilisation • Fréquentation 		<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des besoins de récréation des populations en région 	
Paysages patrimoniaux	<ul style="list-style-type: none"> • Type • Reconnaissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation des paysages 	<ul style="list-style-type: none"> • État de conservation 	<ul style="list-style-type: none"> • Survie des espèces animales et végétales • Rehaussement de la renommée régionale 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des paysages le long des routes nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'investissement • Type d'entreprise • Valeur en capital 	<ul style="list-style-type: none"> • Rétention touristique • Apport d'une nouvelle clientèle • Rehaussement de la renommée régionale 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Paysages naturels et d'ambiance reconnus 	<ul style="list-style-type: none"> • État de conservation 		<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine collectif protégé et mis en valeur 	

Les enjeux (gains espérés) récréotouristiques du territoire public de la Côte Nord (suite)

PRODUITS ET SERVICES	Caractéristiques mesurables du produit et service	EFFETS DE L'UTILISATION DU PRODUIT ET SERVICE		FINALITÉS RECHERCHÉES		
		(Conséquences souhaitées)	Caractéristiques mesurables de l'utilisation	Maintien de la biodiversité (environnementale)	Consolidation et accroissement du nombre d'entreprises et d'emplois (économique)	Accession pour tous au territoire public (sociale)
Impacts (changements) menant à l'atteinte des finalités						
Sites littoraux et riverains	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre • Type • Reconnaissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la pression exercée par la fréquentation humaine sur les milieux fragiles 	<ul style="list-style-type: none"> • État du milieu fragile 	<ul style="list-style-type: none"> • Habitats fauniques et floristiques préservés le long du littoral • Survie des espèces animales et végétales 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Présence de touristes sur l'ensemble du littoral (observation de la faune aquatique et terrestre) • Activités nautiques (équipements et services) 	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'investissement • Type d'entreprise • Valeur en capital • Répartition 	<ul style="list-style-type: none"> • Attraction d'entreprises vers d'autres localités (répartition) • Apport d'une nouvelle clientèle • Rehaussement de la renommée régionale • Accroissement de la qualité des services • Diversification de l'offre 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Pratique accrue de l'activité de canoé-kayak • Maintien et augmentation des accès publics aux rivières, à l'estuaire et au golfe du Saint-Laurent et à leurs plages 			<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des besoins de récréation • Maintien du patrimoine collectif 	

Liste des acronymes

ATR	Association touristique régionale
BGR	Base géographique régionale
CRD	Conseil régional de développement
CRÉ	Conférence régionale des élus
DRGTP	Direction régionale de la gestion du territoire public
EDIT	Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure sur les terres publiques
GDF	Système de gestion des droits fonciers
Ha	Hectare
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MTQ	Ministère du Transport du Québec
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PDAR	Plan de développement d'activités récréatives
PDRRF	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques
PMVRMF	Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
PRDV	Plan régional de développement de la villégiature
RDE	Registre du domaine de l'État
SIGT	Système d'information et de gestion du territoire public
TNO	Territoire non organisé
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée
ZIP	Zone d'intervention prioritaire

Lexique des termes utilisés en planification territoriale

Terme	Définition	Remarques
Analyse territoriale	Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.	L'expression, plus concrète, de portrait territorial remplace celle d'analyse territoriale.
BGR	La Base géographique régionale (BGR) est une base de données conçue pour répondre spécifiquement aux besoins d'une direction régionale de la gestion du territoire public du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. La BGR constitue la base de données du SIGT.	La structure et la nature des données de la BGR ont été améliorées depuis 1995. La BGR appartient au SIGT.
Concept régional de développement	Orientations régionales de développement du territoire public pour une section donnée du PRDTP, qui prend en compte le portrait et le constat territorial thématique; il intègre les orientations nationales et obligatoires lorsqu'elles existent.	L'expression concept régional appartient au PRDTP.
Constat territorial thématique	Il est réalisé pour une section du PRDTP. Il établit un diagnostic de la situation actuelle et en précise les potentiels.	L'expression constat territorial appartient au PRDTP.
EDIT	Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure sur les entités territoriales du domaine public.	EDIT est en cours de développement. Il se traduira par le Registre du domaine de l'État (RDE).
GDF	Système de gestion des droits fonciers.	
PATP	Les plans d'affectation du territoire public déterminent la vocation des unités territoriales en ce qui a trait à la mise en valeur et à la conservation des terres et des ressources, en fonction des objectifs et des orientations du gouvernement.	

Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Profil	<p>Profil est un des modules du SIGT. Il permet la production et la consultation de l'information par thèmes, domaines, critères et indicateurs.</p> <p>Les données brutes sont conservées chez les producteurs.</p> <p>L'information de synthèse est versée dans la base de données du SIGT.</p> <p>Profil utilise une interface Internet.</p>	<p>Profil est un outil.</p> <p>Le prototype de Profil est en cours de développement.</p> <p>Le terme Profil appartient au SIGT.</p>
Portrait territorial	<p>Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.</p> <p>Le portrait territorial sera versé à la base de données du SIGT.</p>	<p>Le portrait représente la base commune de tous les dossiers de gestion intégrée du territoire.</p> <p>De plus, il est un outil de gestion de la connaissance.</p>
PRDTP	<p>Plan régional de développement du territoire public. Le PRDTP détermine, de concert avec les partenaires gouvernementaux et régionaux, où, quand et comment il est possible d'émettre des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État.</p>	<p>Un guide de réalisation du PRDTP et un modèle de rapport délimitent et précisent la démarche à suivre.</p>
Scénario	<p>Type d'intervention dans une section donnée du PRDTP qui peut s'appliquer à un ou des secteurs du territoire régional.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p>
Secteur	<p>Territoire délimité qui fait l'objet d'un scénario.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p>

Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Section	<p>Dans le PRDTP, l'ensemble des sections correspond aux grands champs d'activités où des interventions (émission de droits) sur le territoire public sont possibles ou envisageables.</p> <p>Le PRDTP étant un processus continu, les sections sont traitées et revisitées par ordre de priorité, la première étant le récréotourisme.</p>	<p>Le PRDTP comprend cinq sections : récréotourisme, industrie, commerce et autres, utilité publique ou communautaire, territoire particulier d'intervention, préservation et protection.</p>
SIGT	<p>Système d'information et de gestion du territoire public du MRNF. Ce système se compose de différents modules qui permettent de gérer, de traiter et de diffuser l'ensemble des couches d'information géographique de référence et de connaissance qui composent la BGR.</p>	<p>Le système a été développé et implanté en juin 2002.</p> <p>Le SIGT facilitera la mise à jour du portrait territorial et des PRDTP.</p>
Site	<p>Unité territoriale fine se trouvant à l'intérieur d'un secteur qui fait l'objet d'un scénario d'intervention dans une section donnée.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : un lac, dans un secteur qui fait l'objet d'une intention de développement de pourvoies.</p>
Sujet	<p>Aspect donné d'un volet.</p>	<p>Cette expression appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : Villégiature privée est un sujet du volet hébergement dans la section récréotourisme.</p>

Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Territoire de gestion	<p>Le territoire de gestion est un des intrants qui peut être pris en compte lors de l'élaboration du concept régional pour la section récréotourisme du PRDTP. Néanmoins, étant donné que les critères sur lesquels il s'appuie recourent ceux utilisés pour produire le portrait et le constat territoriaux, son utilisation peut être perçue comme redondante à cette étape du processus du PRDTP.</p> <p>Par contre, une fois parvenu à l'étape de l'élaboration des scénarios de développement récréotouristique pour des secteurs et des sites dans lesquels le développement de la villégiature représente une dominante ou une composante importante, on peut s'appuyer sur le territoire de gestion pour affiner le découpage et développer le plan d'action. Cela permet d'assurer un arrimage adéquat avec les orientations ministérielles pour le développement de la villégiature.</p>	Cette expression appartient au guide de développement de la villégiature. Elle est héritée des PRDV.
Volet	Chaque section est composée de sujets à considérer. Dans le cas du récréotourisme, ces sujets sont regroupés en volets. Les volets ne sont pas mutuellement exclusifs. Il convient de les analyser de façon à tenir compte des interdépendances et des effets cumulatifs.	La section récréotourisme comprend trois volets : Hébergement, activités récréatives de plein air, activités culturelles.
Zone(s) homogène(s)	<p>Portions de territoire qui présentent, à l'échelle régionale, les mêmes caractéristiques, enjeux et préoccupations au regard du développement régional durable.</p> <p>Le polygone qui définit la zone homogène et la documentation associée sera versé à la base de données du SIGT.</p>	Cette expression appartient au portrait et au constat territoriaux.

Bibliographie

AGORA 21. *Dictionnaire*, [en ligne], 2002, adresse URL :
<http://www.agora21.org/bibliotheque.html>.

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DUPLESSIS ET ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE MANICOUAGAN. *Plan de communication et plan média*, [s.l.], 2001, 20 p.

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DUPLESSIS. *Guide touristique officiel 2003-2004*, [s.l.], 2003, 144 p.

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE MANICOUAGAN. *Guide touristique officiel 1999/2001*, [s.l.], 2003, 144 p.

COMMISSION DE TOPONYMIE. *Topos sur le Web*, 1999, [en ligne], adresse URL :
<http://www.toponymie.gouv.qc.ca>.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Système de gestion des opérations : Liste des permis maritimes par région*, Québec, 15 octobre 2001, 11 p.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK. *Carte générale des parcours canotables du Québec*, [s. l.], 1999.

FONDATION QUÉBEC—LABRADOR. *Plan stratégique pour le développement touristique de la Basse-Côte-Nord*, Montréal, 2002, 96 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Plan d'affectation des terres publiques de la Côte-Nord : Mise à jour non décrété*, 1998.

GROUPE DBSF. *Plan de développement touristique de la Côte-Nord : Rapport final*, [s. l.], 1999, 92 p.

GROUPE DBSF. *Plan stratégique de marketing 1998-2001 – Côte-Nord*, [s. l.], [s. d.], 106 p.

HYDRO-QUÉBEC. *Évolution du nombre de visiteurs (statistiques)*, Direction régionale de Manicouagan, 2003, 1 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Population selon le groupe d'âge*, [en ligne], 2003, adresse URL :
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil09/societe/demographie/demo_gen/pop_age09.htm.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *Informations générales*, [en ligne], [s. l.], 2003, adresse URL : <http://www.inforoutemunicipale.qc.ca/Repertoires/template.asp?org=4009&table=vitrine&nom=Côte-Nord&type=Province&zone=9>.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Approximation des superficies du territoire québécois : version révisée*, Direction générale de l'information géographique, 2002, 3 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Portrait territorial de la Côte-Nord – Version préliminaire*, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Côte-Nord, Baie-Comeau, 2002, 115 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Système d'information et de gestion du territoire public (SIGT)*.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Système de gestion des droits fonciers (GDF)*.

SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC. *La population autochtone au Québec*, [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.cex.gouv.qc.ca/d/html/d1017008.html>.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Côte-Nord, Sept-Îles*, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, 2001, 113 p.

TOURISME QUÉBEC. *Stratégie de marketing touristique 2000-2005 : Performance de la destination*, [s. l.], 2000, 95 p.

TOURISME QUÉBEC. *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, [s. l.], 2000, 45 p.